

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

COMITE NATIONAL DE POLITIQUE ECONOMIQUE

**PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LE PACTE DE
CONVERGENCE, DE STABILITE, DE CROISSANCE ET DE
SOLIDARITE 2009-2011**

SOMMAIRE

I. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2007	3
I.1. Secteur réel et inflation.....	3
I.2. Finances publiques et dette	5
1.2.1. Les recettes	5
1.2.2. Les dépenses	5
1.2.3. La Dette publique	7
I.3. Balance des paiements	7
I.4. Situation monétaire.....	7
II. LES TENDANCES POUR 2008	9
II.1. Secteur réel et inflation	9
II.2. Finances publiques et dette.....	10
II.2.1 Situation à fin juillet 2008.....	10
II.2.2 Les projections à fin décembre 2008 et la dette publique.....	12
II.3. Balance des paiements	14
II.4. Situation monétaire	14
III. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2009- 2011.....	15
III.1. Orientations générales.....	15
III.2. Objectifs	15
III.3. Les politiques économiques.....	16
III.3.1. Politique budgétaire.....	19
III.3.2. Politique d'endettement	21
III.3.3. Politique de la monnaie et du crédit	22
IV. PROGRAMME DE CONVERGENCE DE L'ANNEE 2009	24
IV.1. Secteur réel et inflation.....	24
IV.2. Finances publiques et dette	26
IV.3. Balance des paiements	27
IV.4. Situation monétaire.....	28
ANNEXE I : LES POLITIQUES SECTORIELLES	30

INTRODUCTION

Le Programme Pluriannuel pour le Pacte de Convergence de Stabilité de Croissance et de Solidarité est un document d'analyse macroéconomique qui décrit la situation économique et financière récente du Sénégal et les perspectives déclinées en termes d'objectifs pour la réalisation de la convergence de l'économie. A cet égard, les stratégies à mettre en œuvre ainsi que les principales politiques sectorielles nécessaires sont mises en exergues.

En 2007, l'activité économique s'est redressée avec un taux de croissance réelle du PIB estimé à 4,8% contre 2,3% en 2006. Cette situation s'explique par le redressement du secteur secondaire et le dynamisme du secteur tertiaire atténués par les contre performances du sous secteur agricole pour la deuxième année consécutive. L'inflation a également progressé de 5,9% sous l'effet de la crise énergétique et alimentaire.

Au niveau des finances publiques, la situation a été caractérisée en 2007 par la réduction du déficit public qui passe de 5,8% du PIB en 2006 à 3,8% du PIB. Le solde budgétaire de base (hors PPTTE et IADM) est ressorti en déficit de 0,8% du PIB ; toutefois, le solde corrigé des appuis budgétaires est ressorti en excédent de 0,1% du PIB. Aussi, le déficit du compte extérieur courant, hors transferts officiels, s'est établi à 10,6% du PIB, soit à un niveau supérieur à la norme fixée par l'UEMOA. Au total, le Sénégal a pu consolider la stabilité de sa situation macroéconomique, en respectant, cinq (05) des huit (08) critères de surveillance multilatérale.

En 2008, il est attendu un ralentissement de l'activité économique imputable aux difficultés du secteur industriel consécutives notamment au retard de redressement des ICS suite à leur recapitalisation et aux effets induits de la crise alimentaire et énergétique. Toutefois, la bonne tenue du sous secteur agricole atténue les difficultés du secteur industriel. Ainsi, le taux de croissance réelle du PIB est attendu à 3,9% contre 4,8% en 2007. L'inflation devrait se situer à plus de 5% comme en 2007 en raison de la persistance de la flambée des prix des produits énergétiques et alimentaires.

Dans le domaine des finances publiques, les recettes budgétaires ont évolué moins vite que prévu en raison notamment du ralentissement de l'activité économique. Toutefois, des difficultés de trésorerie ont conduit l'Etat à rationner les dépenses d'investissement et à régulariser des instances de paiement de plus de 2% du PIB. Au total, le déficit public (dons compris) est estimé à 4,4% du PIB et le déficit budgétaire de base (hors PPTTE et IADM) à 1,5% du PIB. Hors dons budgétaires, le déficit budgétaire de base devrait s'établir à 1% du PIB.

Sur la période 2009--2011, le Gouvernement cherchera à consolider et à améliorer les résultats obtenus au niveau du secteur réel, des finances publiques, des comptes monétaires et des échanges extérieurs. A cet effet, **la réalisation des objectifs** devrait se traduire notamment par l'approfondissement des réformes structurelles et sectorielles, notamment la mise en œuvre du Programme Economique et Financier appuyé par l'instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). Cette période serait également marquée par la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

I. LA SITUATION ECONOMIQUE DU SENEGAL EN 2007

I.1. Secteur réel et inflation

L'activité économique en 2007 est marquée par la persistance de la hausse du prix du baril de pétrole, les contre-performances du sous-secteur agricole pour la deuxième année consécutive, la reprise de l'activité des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et le maintien du dynamisme du secteur tertiaire, laissant augurer une croissance réelle du PIB de 4,8% contre 2,3% en 2006. Cette performance est notamment liée au dynamisme du secteur tertiaire et au redressement du secteur secondaire.

Le **secteur primaire** a enregistré une légère baisse de 0,3% en 2007, consécutive au repli de 9,4% observé en 2006, reflétant ainsi la baisse de la production dans le *sous-secteur de l'agriculture*. En effet, l'activité du sous-secteur agricole est estimée en baisse de 8,6% en 2007, après le recul de 16,7% observé en 2006, en raison d'un déficit pluviométrique auquel s'est ajoutée la mauvaise qualité des semences.

La production céréalière globale, estimée à 772 239 tonnes en 2007, a reculé de près de 24% comparée à la saison précédente, provoquant un bilan céréalier déficitaire, imputable à la fois à la baisse des superficies emblavées de 4,8% et des rendements de 18,8%. Les productions des cultures industrielles ont également baissé d'environ 18% par rapport à la campagne précédente. La production d'arachide d'huilerie s'est établie à 331 195 tonnes, soit une baisse de 28,1%, de même que celle du coton qui a régressé de 5,4% pour s'établir à 45 138 tonnes.

La baisse de la production agricole serait néanmoins atténuée par la hausse de 155,3% de celle du manioc.

Dans le *sous-secteur de l'élevage*, la croissance est estimée en hausse de 10,2% en 2007, contre 6,7% en 2006, en raison de la situation épidémiologique et de l'amélioration du poids moyen des animaux.

Le *sous-secteur de la pêche*, toujours affecté par la rareté de la ressource, a connu une reprise en 2007 avec une hausse estimée à 8,2%, contre une baisse de 15,6% en 2006. Cette reprise est le fait, tant de la pêche artisanale (+8%), que de la pêche industrielle (+9,3%).

Pour ce qui est de la *sylviculture et de l'exploitation forestière*, la croissance est estimée à 1,7% en 2007, en raison du contingentement de certains produits visant à atténuer la pression démographique sur l'environnement et le maintien de l'équilibre des écosystèmes.

S'agissant du **secteur secondaire**, il a connu un redressement après les contre-performances de l'année 2006. Cette évolution favorable serait induite par la vigueur du sous-secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), la bonne tenue des sous-secteurs de l'énergie et des huileries, mais aussi par la reprise de l'activité de production des Industries Chimiques et de raffinage de pétrole et ce, malgré la

persistance de la flambée du prix du baril de pétrole. Ainsi, la croissance du secteur est estimée à 4,3% en 2007, après le recul de 0,6% observé en 2006.

Les *activités extractives* ont accusé une légère baisse de 0,5%, suite à la baisse de 16,8% enregistrée au niveau de la production de phosphate.

Le *sous-secteur des Corps gras alimentaires* a enregistré une hausse de 7,7% en 2007, après une croissance de 29,8% l'année précédente, traduisant le retour progressif à la tendance normale, et ce, malgré la baisse de la production arachidière.

S'agissant du *sous-secteur de l'énergie*, il a enregistré une croissance de 5,9%, à la faveur notamment du démarrage de la centrale de Kounoune I, malgré l'envolée du cours du baril de pétrole. Toutefois, l'offre d'électricité est restée inférieure à la demande qui croîtrait de plus de 7% par année.

Quant au *sous-secteur des autres industries*, il a progressé de 1,4%, après une baisse de 3,7% en 2006. Cette hausse est essentiellement imputable à la reprise progressive des sous-secteurs du raffinage (+128,4%) et de la chimie de base (+42,1%), après les difficultés enregistrées par ceux-ci au cours des deux dernières années, singulièrement en 2006 avec des baisses respectives de 60,3% et 31,6%.

Le *sous-secteur du Bâtiment et des Travaux Publics* est, quant à lui, resté dynamique, en raison, d'une part, de la vigueur des travaux publics à la faveur notamment de la préparation du sommet de l'OCI et de la poursuite des Programmes de construction de villes secondaires et d'Amélioration de la Mobilité Urbaine et, d'autre part, de la construction de logements par les ménages. La croissance du sous-secteur est ainsi estimée à 11,7% en 2007, après une hausse de 14,8% en 2006.

Le *secteur tertiaire*, moins affecté par la hausse des prix des produits pétroliers, a enregistré une croissance estimée à 6,8%, contre 5,5% en 2006. Cette croissance a été tirée, en grande partie, par le dynamisme du sous-secteur des télécommunications qui a crû de 14%, contre 22,4% en 2006.

En ce qui concerne le *sous-secteur des transports*, sa croissance est estimée à 6,4% contre une baisse de 1,4% en 2006. Cette reprise de l'activité de transport a reflété les effets induits du redressement des activités du secteur secondaire et le bon comportement du transport aérien.

La progression des *activités commerciales*, restée stable en 2007, est estimée à 3,8%, contre 3,2% en 2006, en raison essentiellement de la bonne tenue des importations.

S'agissant de la demande, la *consommation finale* a représenté environ 91% du PIB en 2007, soit un taux d'épargne intérieure brute de près de 9%, contre 8,8% en 2006. Le taux d'épargne intérieure publique est estimé à 6,2% du PIB, tandis que celui du secteur privé s'est situé à 2,8%.

La formation brute de capital fixe (FBCF) a connu une progression évaluée à 6,8% en 2007, contre 6,3% en 2006. La poursuite du Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine, ainsi que la mise en œuvre du programme d'infrastructures dans le cadre du sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) ont permis de consolider davantage les investissements publics. En effet, la FBCF publique a crû de 9,8% contre 10,4% en 2007.

Ainsi, globalement la demande intérieure a augmenté de 6,7% en termes réels.

S'agissant du **commerce extérieur** en 2007, les exportations de biens et services ont baissé de 1,9%, en termes réels, tandis que les importations de biens et services ont progressé de 6,4%.

Pour ce qui est du *niveau général des prix*, mesuré par le déflateur du PIB, il est estimé en hausse de 5,4% par rapport à 2006. Quant à l'**inflation** mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, elle s'est située à 5,9% en 2007, contre 2,1% en 2006. Cette hausse des prix à la consommation est le résultat de la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques de plus de 7%, des services de logement (+10%) et des « hôtels, bars, restaurants » (+13,4%). L'effet de l'envolée des cours du pétrole et des produits alimentaires a été atténué par la dépréciation du dollar face à l'euro et les subventions dégagées par les pouvoirs publics pour un montant total de 77 milliards.

Avec ces tensions inflationnistes, l'économie sénégalaise a enregistré des pertes de compétitivité de 4,3% en 2007, en raison d'un différentiel d'inflation défavorable par rapport à ses principaux partenaires commerciaux. **Au total, les gains de compétitivité cumulés depuis la dévaluation de 1994, sont estimés à plus de 29%, soit légèrement en-deçà du niveau atteint au lendemain de la dévaluation.**

I.2. Finances publiques et dette

La gestion des finances publiques en 2007 a été marquée par une progression satisfaisante du niveau de recouvrement des recettes et une gestion rapprochée des dépenses budgétaires.

1.2.1. Les recettes

Les recettes budgétaires recouvrées cumulées à fin décembre 2007 sont évaluées à 1100 milliards contre 962,6 milliards en 2006, soit une augmentation de 137,4 milliards en valeur absolue et 14,3 % en valeur relative. Cette amélioration est le fait des recettes fiscales qui ont progressé de 13 % portant ainsi le taux de pression fiscale à 19,5% contre un taux de 19 % en 2006. Les recettes non fiscales ont également augmenté de 17,9 milliards en valeur absolue et 43,8 % en valeur relative.

1.2.2. Les dépenses

Les dépenses totales et prêts nets sont évalués à 1435,6 milliards en 2007 contre 1331,0 milliards en 2006, soit une hausse de 104,6 milliards en valeur absolue et de 7,9 % en valeur relative essentiellement imputable aux dépenses en capital.

Les dépenses courantes sont évaluées à 864,9 milliards en 2007 contre 826 milliards en 2006, soit une augmentation de 4,7 % imputable essentiellement aux traitements et salaires.

Les traitements et salaires passent de 286,2 milliards en 2006 à 328,6 milliards en 2007, soit une hausse de 42,5 milliards du fait notamment de la politique de recrutement et de rémunération dans la fonction publique. Le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales est de 31,6%.

Les intérêts sur la dette publique sont évalués à 29 milliards en 2007 contre 42,4 milliards l'année précédente, soit une baisse de 13,4 milliards en valeur absolue et 31,5 % en valeur relative, portant essentiellement sur la dette extérieure. Les intérêts sur la dette intérieure ont légèrement augmenté de 0,7 milliard pour s'établir à 7,4 milliards.

Les autres dépenses courantes sont évaluées à 507,3 milliards contre 497,4 milliards à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 9,9 milliards en valeur absolue et de 2 % en valeur relative, imputable essentiellement à la progression des dépenses de fournitures et entretiens. Les transferts et subventions sont chiffrés à 252 milliards en 2007 contre 302,1 milliards en 2006 soit une baisse de 50,1 milliards en valeur absolue et de 16,6 % en variation relative.

S'agissant de l'investissement, les dépenses en capital se sont élevées à 565,3 milliards en 2007 contre 474,9 milliards en 2006 enregistrant ainsi une hausse de 90,3 milliards en valeur absolue et de 19 % en variation relative imputable en grande partie aux dépenses en capital sur ressources externes. En effet, celles-ci se sont établies à 203,2 milliards contre 137,8 milliards l'année précédente, soit une hausse de 47,4 % en valeur relative. Les dépenses financées sur ressources PPTE et IADM sont estimées à 60,1 milliards. Quant aux dépenses en capital sur ressources internes, elles ont enregistré une hausse de 7,4 % passant de 337,1 milliards en 2006 à 362,1 milliards en 2007.

Globalement, il résulte de l'exécution budgétaire 2007, un déficit global sur la base des ordonnancements de 3,8 % du PIB contre 5,8 % en 2006, soit une amélioration de 3 points.

Le financement du déficit budgétaire est caractérisé sur le plan intérieur par des concours nets du système bancaire de 51,9 milliards.

En ce qui concerne le financement extérieur net, il s'est établi à 123,6 milliards. Les tirages se sont élevés à 149,1 milliards dont 130,4 milliards de tirages sur prêts projets.

Par ailleurs, des arriérés de paiement intérieurs d'un montant de 11,2 milliards ont été enregistrés en 2007. Toutefois, aucun arriéré de paiement extérieur n'a été enregistré au cours de l'exercice.

I.2.3. La Dette publique

S'agissant de la **dette publique**, le Sénégal présente au lendemain de l'initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) toutes les conditions de viabilité de la dette et de soutenabilité des finances publiques. L'encours de la dette publique s'élève au 31 décembre 2007 à 1272,9 milliards de FCFA, soit 23,8% du Produit Intérieur Brut, soit largement en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA. Il se répartit en 968,5 milliards de dette publique extérieure, soit 18,1% du PIB et 304,4 milliards de dette intérieure.

I.3. Balance des paiements

S'agissant des **échanges avec l'extérieur**, la Balance des Paiements du Sénégal fait ressortir, en 2007, un solde global excédentaire de 69,5 milliards, contre 99 milliards en 2006. Cependant, le déficit du compte extérieur courant (dons compris) est passé de 9,4% du PIB en 2006 à 11,1% du PIB en 2007, soit un creusement imputable essentiellement à la balance commerciale. Hors dons, il est estimé à 12% du PIB en 2007, contre 10,2% du PIB en 2006.

Les exportations globales de biens sont estimées à 800,7 milliards, en retrait de 3,9% par rapport à leur niveau de 2006. Cette évolution est imputable essentiellement à la baisse des exportations de produits pétroliers de 35,3% et dans une moindre mesure du repli des exportations de produits arachidières de 21% consécutif à la baisse de la production arachidière.

Les importations de biens se sont établies à 1916,7 milliards contre 1670 milliards un an plutôt, soit un accroissement de 14,8%, résultant principalement de la hausse des achats de biens d'équipements de 25,6%, de produits pétroliers de 10,9% et de biens alimentaires de 21,9%.

L'excédent de la balance des transferts courants est évalué à 464,9 milliards contre 397,6 milliards en 2006, soit une hausse de 67,3 milliards, résultant des transferts privés qui ont augmenté de 69,7 milliards à la faveur de la hausse des envois de fonds des travailleurs qui ont progressé de 63,8 milliards. Quant aux transferts publics, ils sont passés sur la période de 56,8 milliards à 54,4 milliards.

Le compte de capital et d'opérations financières est arrêté à 661,3 milliards contre 339,1 milliards en 2006, soit une hausse de 21,5% à la faveur du compte d'opérations financières.

I.4. Situation monétaire

La **situation monétaire** en 2007, comparée à celle de 2006, a été caractérisée par une amélioration de la position extérieure, une hausse du crédit intérieur et une expansion de la masse monétaire. En effet, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ressortent en amélioration de 71,7 milliards, en se situant à 851,2 milliards en 2007, contre 779,5 milliards en 2006. Cette progression est imputable à la situation de la Banque Centrale, celle des banques de dépôts étant estimée en légère baisse durant la période. Concernant

le crédit intérieur, il s'est établi à 1324 milliards en 2007, soit 23,1% du PIB, progressant ainsi de 18% suite à la hausse de 10,5% des crédits à l'économie et de 85,1 milliards des concours nets du système bancaire à l'Etat.

Au total, la masse monétaire a connu une expansion de 12,7% en 2007, en passant de 1751,2 milliards en 2006 à 1973 milliards en 2007. En conséquence, le taux de liquidité de l'économie¹ est passé de 36,1% à 36,9% entre 2006 et 2007.

¹ Le taux de liquidité de l'économie est le rapport entre la masse monétaire et le PIB nominal. Il est l'inverse de la vitesse de circulation de la monnaie.

II. LES TENDANCES POUR 2008

II.1. Secteur réel et inflation

L'activité économique en 2008 devrait croître de 3,9% contre 4,8% en 2007, soit un ralentissement imputable aux secteurs secondaire et tertiaire atténué par la reprise attendue de la production agricole.

Le **secteur primaire** devrait croître de 14,9% en 2008 contre une baisse de 0,3% en 2007, à la faveur de la reprise du sous secteur agricole en raison essentiellement de la bonne pluviométrie et sous l'impulsion de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) initiée par le Gouvernement. Ainsi, la croissance du sous secteur agricole est attendue à 24% contre une baisse de 8,6% en 2007.

Quant au sous secteur de l'élevage, il devrait progresser de 8,4% contre 10,2% en 2007.

Pour ce qui est du sous-secteur de la pêche, il devrait augmenter de 1,8% contre une hausse de 8,2% en 2007. Ce ralentissement des débarquements serait imputable à la baisse de l'activité de pêche industrielle de plus de 24% atténué par la bonne tenue de la pêche artisanale.

S'agissant du **secteur secondaire**, il devrait enregistrer une baisse de 0,9%, suite aux contre performances enregistrées par les sous secteurs des activités extractives, des corps gras alimentaires et de la production chimique. Aussi, l'activité des BTP devrait ralentir avec une hausse de 3,6% contre 11,7% en 2007. Cette situation devrait être atténuée par la poursuite de la reprise de l'activité de raffinage.

L'activité des industries extractives poursuit sa tendance baissière entamée depuis 2005. En effet, le sous secteur connaîtrait une baisse de 10,4% par rapport à 2007, imputable au retard de redressement des ICS après leur recapitalisation. Quant aux industries des corps gras alimentaires, elles devraient enregistrer une baisse de 44% contre une hausse de 7,7% en 2007. Cette baisse serait liée à celle de la production arachidière des deux dernières années mais également au renchérissement des cours des produits céréaliers notamment celui du soja sur le marché international.

Pour ce qui est des autres industries, elles sont attendues en baisse de 4,1% contre une hausse de 4,3% en 2007, en raison notamment des difficultés dans les industries chimiques et celles de transformation et conservation de viande.

La production chimique, malgré la recapitalisation des ICS, enregistrerait une baisse de 18% en 2008, liée à un recul de la production aussi bien de l'acide phosphorique que de l'engrais, contre une progression de 42,1% en 2007.

Quant aux industries de transformation et de conservation de viande et poisson, elles afficheraient une baisse de 10,1% consécutive à celle enregistrée en 2007 de 5,7%, en liaison avec les difficultés de la pêche industrielle.

Dans le sous secteur de l'énergie, l'activité progresserait de 11% à la faveur des mesures prises par la SENELEC pour accroître l'offre qui reste néanmoins inférieure à la demande.

Au niveau du **secteur tertiaire**, le dynamisme de l'activité serait au ralenti en 2008. La croissance du secteur est projetée à 4,6% contre 6,8% en 2007. Cette situation résulterait notamment de la baisse des autres services notamment les activités immobilières de 18,5%.

Les activités commerciales croîtraient de 4% contre 3,8% en 2007, à la faveur des marges sur les produits primaires. Quant au sous secteur des transports, postes et télécommunications, il devrait maintenir son dynamisme avec une croissance de 11,5% relativement à 2007.

Concernant les **emplois du PIB**, la consommation devrait croître de 4,9% en 2008, soit plus rapidement que le PIB. La consommation finale publique progresserait légèrement de 0,1% relativement à 2007, suite au ralentissement des dépenses publiques de fourniture consécutif aux problèmes de finances publiques. La formation brute de capital fixe (FBCF) croîtrait de 0,5% en 2008 contre 6,8% en 2007. Ce ralentissement est essentiellement imputable à la FBCF publique qui reculerait de 7,6%. La FBCF privée progresserait de 3,3% relativement à 2007. Le taux d'investissement mesuré par la FBCF s'établirait ainsi en à 22,9% contre 24,2% en 2007.

Concernant la demande intérieure, elle progresserait de 4,5% en 2008, contre 6,7% en 2007. Pour ce qui est de la demande extérieure, elle est marquée par le ralentissement des importations qui augmenteraient de 1,1% et le repli des exportations de 3,9%.

S'agissant du **niveau général des prix** mesuré par le déflateur du PIB, il est attendu en 2008 à 7,8% contre 5,4% en 2007. Cette progression s'expliquerait d'une part, par la poursuite du renchérissement des produits de consommation, consécutif à la crise alimentaire et au cours élevé du baril de pétrole, et d'autre part par celui du prix de certains produits destinés à l'exportation, notamment les produits chimiques. L'inflation mesurée par l'IHPC, sur les neuf premiers de l'année 2008 se situe à 5,9%. En conséquence, l'économie a enregistré des pertes de compétitivité de l'ordre de 4%.

II.2. Finances publiques et dette

II.2.1 Situation à fin juillet 2008

L'exécution budgétaire à fin juillet 2008 a été marquée par un niveau de recouvrement appréciable des recettes fiscales et une exécution satisfaisante des dépenses.

Les recettes budgétaires cumulées à fin juillet 2008, sur la base du TOFE, sont chiffrées à 649,3 milliards contre 643,9 milliards à fin juillet 2007, soit un accroissement de 5,4 milliards en valeur absolue et 0,8 % en valeur relative. Cependant, ce faible accroissement des recouvrements ressortis du TOFE ne tient pas compte des montants de droits et taxes suspendus, évalués à 26,8 milliards à fin juillet 2008 dont 23,5

milliards en droits de douane et 3,3 milliards pour la TVA intérieure. Leur prise en compte permettrait une amélioration du recouvrement de 32,2 milliards en valeur absolue et 5,8 % en valeur relative.

Cette situation favorable en glissement masque cependant des moins-values constatées essentiellement sur les recettes fiscales dues aux contreperformances notées au niveau de la taxe spécifique sur le pétrole et des droits de douane.

En effet, les recettes fiscales sont passées de 612,3 milliards à fin juillet 2007 à 624,4 milliards à fin juillet 2008, soit une hausse de 12,1 milliards en valeur absolue et 1,9 % en valeur relative, traduisant une légère baisse du rendement fiscal.

Les impôts indirects ont légèrement augmenté de 6,7 milliards entre les deux périodes pour atteindre 401,5 milliards à fin juillet 2008.

La TVA intérieure hors pétrole a augmenté de 9,7 milliards passant de 94,4 milliards à fin juillet 2007 à 104,1 milliards à la même période en 2008. Pour la TVA au cordon douanier, elle est restée au même niveau de recouvrement, soit 130,7 milliards à fin juillet 2008.

Les recouvrements concernant la taxe spécifique sur le pétrole ont baissé de 6,1 milliards, pour atteindre 39,4 milliards en cumul à fin juillet 2008 en raison de la baisse des mises en consommation sur le marché. Les recouvrements concernant le Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP) ont atteint 6,1 milliards, soit également une baisse de 9,5 milliards par rapport au niveau atteint l'année précédente de 15,6 milliards.

Les droits de porte sont évalués à 83,2 milliards à fin juillet 2008 contre 98,9 milliards un an auparavant, soit une diminution de 15,7 milliards dont 5,2 milliards sur les droits de porte pétrole. Cette baisse des droits de porte s'explique en partie par le démarrage des activités de raffinage de la SAR entraînant une éviction des recettes douanières au profit de la TVA intérieure.

Les recouvrements d'impôts direct, se sont établis à 190 milliards à fin juillet 2008 contre 164,2 milliards à fin juillet 2007, soit une amélioration de 25,8 milliards imputable à la bonne tenue de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés qui progressent en glissement respectivement de 12,5 milliards et de 9,9 milliards.

Quant aux recettes non fiscales, elles se sont établies à 24,9 milliards en cumul à fin juillet 2008 contre 31,7 milliards un an auparavant, soit une baisse de 6,8 milliards résultant du faible recouvrement des dividendes et produits financiers.

Le montant des dons à fin juillet 2008 est chiffré à 46,6 milliards contre 75,7 milliards un an auparavant, soit une diminution de 29,1 milliards. Les dons en capital ont baissé de 14,1 milliards pour atteindre, en cumul à fin juillet 2008, 30,5 milliards et les dons budgétaires se sont détériorés de 15 milliards, sur la même période pour atteindre un niveau de 16,1 milliards en raison du don exceptionnel reçu en 2007 dans le cadre de la préparation du sommet de l'OCI.

Les dépenses totales et prêts nets à fin juillet 2008 sont chiffrés à 833 milliards contre 804,7 milliards un an auparavant, soit une augmentation de 28,3 milliards en valeur absolue et de 3,5 % en valeur relative, du fait essentiellement des dépenses courantes.

S'agissant des investissements, les dépenses en capital sur ressources internes à fin juillet 2008 sont évaluées à 206 milliards contre 178,6 milliards un an auparavant, soit une progression de 27,4 milliards en valeur absolue et 15 % en valeur relative.

Quant aux dépenses en capital sur ressources extérieures, elles sont chiffrées à 86 milliards à fin juillet 2008 contre 133,9 milliards à fin juillet 2007, soit une baisse de 47,9 milliards.

Concernant les dépenses courantes, elles ont globalement progressé de 53,5 milliards, en raison essentiellement des dépenses de personnel et des autres dépenses courantes. Ainsi, ce dernier poste a progressé en glissement de 32,7 milliards, passant de 278,1 milliards, à fin juillet 2007, à 310,8 milliards sur la même période en 2008. Les traitements et salaires ont également progressé de 11,8 milliards pour atteindre 203 milliards en juillet 2008.

Les intérêts sur la dette publique sont passés de 16,1 milliards à fin juillet 2007 à 25,1 milliards à fin juillet 2008, soit une augmentation de 9 milliards imputable essentiellement aux paiements d'intérêts sur la dette intérieure.

Le financement extérieur net est chiffré à 40,5 milliards à fin juillet 2008 contre 88,4 milliards un an auparavant. Le financement intérieur net est estimé à 69,6 milliards en juillet 2008 contre -9,9 milliards en juillet 2007. La Position Nette du Gouvernement se chiffre à 27,6 milliards à fin juillet 2008 contre 9,4 milliards un an auparavant.

II.2.2 Les projections à fin décembre 2008 et la dette publique

La gestion budgétaire en 2008 devrait se traduire par un niveau satisfaisant de recouvrement des recettes budgétaires et une progression maîtrisée des dépenses.

Les ressources budgétaires pour l'année 2008 sont estimées à 1209,5 milliards contre 1100 milliards en 2007. Elles enregistreraient ainsi une progression de 10% par rapport à l'année 2007, imputable essentiellement à l'évolution favorable du recouvrement des recettes fiscales.

Les recettes fiscales attendues pour l'année 2008 s'élèveraient à 1161,8 milliards contre 1041,4 milliards lors de la gestion 2007, soit une hausse de 11,6%. La pression fiscale s'établirait ainsi à 19,4% du PIB, soit largement au dessus du seuil de 17% retenu au plan communautaire.

Les dépenses totales et prêts nets sont projetés à 1600,1 milliards contre 1435,6 milliards en 2007, soit une hausse de 11,5%. Elles sont constituées des dépenses courantes dont le montant est attendu à 1052,9 milliards et des dépenses d'équipement évaluées à 549,9 milliards.

Les dépenses de personnel pour l'année 2008 sont prévues à 358,1 milliards contre 328,6 milliards en 2007. Elles devraient ainsi connaître un accroissement de 29,5 milliards en valeur absolue et de 9% en

valeur relative, par rapport à la gestion budgétaire 2007. Le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales ressortirait à 30,8%, soit en dessous du plafond de 35% retenu au niveau communautaire.

Les intérêts sur la dette publique devraient passer de 29 milliards à 35,3 milliards entre 2007 et 2008, soit une hausse de 6,3 milliards imputable aussi bien à la dette intérieure qu'extérieure.

Les autres dépenses courantes sont projetées à 659,5 milliards en 2008 contre 507,3 milliards l'année précédente. Elles progresseraient ainsi de 29,5% en variation relative en raison des transferts et subventions qui devraient augmenter de 42,3%, au profit notamment des produits pétroliers et alimentaires dont les subventions sont estimées à 163,1 milliards.

Les dépenses en capital sont projetées à 549,9 milliards contre 596,3 milliards en 2007, soit une baisse de 2,7% en valeur relative imputable aux dépenses en capital sur ressources internes.

Celles-ci sont projetées à 323,9 milliards en 2008 dont 65,9 milliards au titre des ressources PPTTE et IADM. Elles connaîtraient ainsi un repli de 10,6% par rapport à 2007. Le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait à 27,9%, soit au dessus du plafond communautaire fixé à 20% du PIB.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles s'établiraient à 260 milliards en 2008 contre 226 milliards en 2007, soit une amélioration de 34 milliards.

Au total, le déficit budgétaire global ressortirait à 264,8 milliards, soit 4,4% du PIB. Hors dons, ce déficit serait de 6,5% du PIB. Le déficit budgétaire de base, hors PPTTE et IADM se situerait à 80,3 milliards, soit 1,5% du PIB. Corrigé des appuis budgétaires, ce déficit serait de 53,2 milliards, correspondant à 1% du PIB.

S'agissant du **financement**, le Sénégal continuera à bénéficier des concours des partenaires extérieurs à des taux concessionnels. Ainsi, le recours aux ressources extérieures nettes est projeté à 294 milliards en 2008 contre 123,6 milliards en 2007. Quant au **financement intérieur** net, il est projeté en amélioration de 18 milliards. La Position Nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire s'améliorerait de 48,3 milliards en raison des remboursements de bons de trésor et d'emprunt obligataire plus importants que les émissions.

Par ailleurs, le Sénégal n'accumulerait pas d'arriérés de paiements, intérieurs et extérieurs et régulariserait ceux accumulés en 2007.

S'agissant de la dette publique, elle devrait s'établir à 25,7% du PIB, soit en dessous du seuil de 70% retenu dans le pacte de convergence de l'UEMOA.

II.3. Balance des paiements

La balance des paiements fait ressortir un solde excédentaire de 95,6 milliards. Le déficit de la balance des transactions courantes devrait s'établir à 588,6 milliards contre 592 milliards en 2007. Il représenterait ainsi 9,8% du PIB contre 10,1% en 2007.

Le déficit de la balance commerciale s'établirait à 1119,1 milliards contre 1116 milliards en 2007, soit une légère dégradation de 3,1 milliards. En effet, les exportations et les importations de biens passeraient respectivement de 800,7 milliards et 1916,7 milliards en 2007 à 969,3 milliards et 2088,4 milliards en 2008. Les exportations et les importations de bien exprimées en valeur connaîtraient des progressions respectives de 21,1% et 9% par rapport à 2007.

Pour ce qui est de la balance des services et revenus nets, elle présenterait en 2008 un déficit de 65,7 milliards contre 45,6 milliards en 2007, soit une détérioration de 20,1 milliards imputable aux revenus nets.

Quant au solde de transferts courants, il devrait connaître un excédent de 596,1 milliards contre 569,1 milliards en 2007, traduisant ainsi une amélioration de 26,6 milliards due à la progression des transferts privés. En effet, ceux-ci, essentiellement constitués des envois de fonds des travailleurs expatriés, passeraient de 493,8 milliards en 2007 à 525,6 milliards en 2008, soit une progression de 31,9 milliards. En revanche, les transferts publics connaîtraient un repli de 5,3 milliards en 2008.

Enfin s'agissant du compte de capital et des opérations financières, il ressortirait en excédent de 684,2 milliards contre 661,3 milliards en 2007, soit une amélioration de 3,5%.

II.4. Situation monétaire

En 2008, la situation monétaire devrait être marquée par une expansion de 12% de la masse monétaire, sous l'impulsion du crédit intérieur et des avoirs extérieurs nets qui connaîtrait des hausses respectives de 141,2 milliards et 95,6 milliards soit 10,7% et 11,2% en valeur relative.

Les crédits à l'économie passeraient de 1227,9 milliards en 2007 à 1417,3 milliards en 2008, soit une amélioration de 189,5 milliards. Ainsi en 2008, le financement bancaire de l'économie représenterait 26,5% du PIB contre 22,9% en 2007.

Concernant la Position Nette du Gouvernement, elle devrait atteindre en 2008 un montant de 47,9 milliards, soit un repli de 48,3 milliards par rapport à 2007.

Enfin, le taux de liquidité de l'économie s'établirait à 36,9% en 2008.

III. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE CONVERGENCE 2009- 2011

III.1. Orientations générales

Les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme continueront de s'inspirer des orientations déclinées dans le DSRP et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qui devrait permettre d'augmenter la contribution encore faible des exportations à la croissance économique et de ramener, à long terme, le déficit du compte extérieur courant hors dons en dessous du seuil de 5% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

A court et moyen terme, notamment sur la période 2009-2011, les perspectives macroéconomiques reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Le cadrage macroéconomique est inspiré par les principes directeurs du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité mis en place au sein de l'UEMOA. Ces principes directeurs sont articulés autour des huit objectifs suivants:

- i. maintenir le ratio du solde budgétaire de base (hors PPTTE et IADM) rapporté au PIB nominal à un niveau supérieur ou égal à 0 % ;
- ii. maintenir le taux d'inflation annuel moyen à 3 % au maximum par an ;
- iii. maintenir le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, à un niveau inférieur à 70 % ;
- iv. assurer une non - accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante ;
- v. maintenir le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, à un niveau inférieur ou égal à 35 % ;
- vi. maintenir le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales à un niveau supérieur ou égal à 20 % ;
- vii. amener le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal à un niveau inférieur ou égal à 5% ;
- viii. (viii) maintenir le taux de pression fiscale à un niveau supérieur ou égal à 17 %.

III.2. Objectifs

Sur la période 2009 – 2011, le Sénégal oeuvrera à maintenir et consolider la stabilité économique et financière et s'engage à créer les conditions du respect des normes indiquées ci-dessus. Il entamera la mise en oeuvre des mesures visant à ramener à court terme, le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal

à un niveau positif, le taux d'inflation en dessous du seuil de 3% et, à moyen et long terme le déficit du compte courant de la balance des paiements en dessous du plafond communautaire de 5%.

Le programme pour 2009-2011 vise à : (i) porter le taux de croissance moyen à plus de 5% à partir de 2009, après 3,9% en 2008 ; (ii) maintenir une stabilité des prix en ligne avec celui de ses principaux partenaires ; et (iii) contenir le déficit public et du compte courant de la balance des paiements, dons inclus, à un niveau soutenable.

Le programme se fixe également comme objectifs l'amélioration de la gouvernance et la mise en œuvre de réformes essentielles à la levée progressive des principaux obstacles à la croissance de l'investissement privé et à l'élimination des risques de déséquilibres financiers majeurs d'origine publique ou parapublique.

III.3. Les politiques économiques

La politique économique sera centrée autour de la stratégie de réduction de la pauvreté qui nécessite la réalisation de taux de croissance élevés, une bonne maîtrise de l'inflation et une gestion financière et monétaire vertueuse et tiendra compte du contexte international défavorable. A cet effet, le gouvernement engagera la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée, poursuivra la diversification de l'économie, un facteur déterminant du succès de la politique de croissance soutenue à moyen terme et mettra l'accent sur le renforcement de la productivité et de la compétitivité.

Pour accompagner les politiques macro-économiques mises en place, le Gouvernement définit et met en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes structurelles, conformément aux orientations de la stratégie de réduction de la pauvreté qui constitue le cadre de référence en matière de formulation des politiques économiques et sociales.

Au niveau **du secteur primaire**, la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), lancée par le Président de la République constitue la réponse nationale à une situation mondiale marquée par une hausse sans précédent du prix des denrées alimentaires, la baisse des stocks de produits agricoles et d'importantes perturbations d'approvisionnement des marchés. Sa mise en œuvre permettra d'impulser une agriculture moderne et plus productive permettant de rompre avec la dépendance persistante du Sénégal aux importations de produits agricoles de première nécessité et de contribuer à la croissance économique du pays. Cette initiative traduit, au plan des **productions agricoles**, l'option du Gouvernement d'assurer, à l'horizon 2012, l'autosuffisance alimentaire par une production locale diversifiée et compétitive capable de promouvoir les revenus agricoles.

Pour assurer une production agricole sécurisée et favoriser la prolongation des activités agricoles tout au long de l'année, le Gouvernement a mis en œuvre une politique de développement de l'**hydraulique rurale**. Cette politique, dont les stratégies sont basées sur la **maîtrise de l'eau**, ambitionne de libérer, à

moyen terme le sous-secteur agricole des aléas climatiques et de sécuriser les productions par une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des ressources en eau.

Pour développer le **secteur secondaire**, la stratégie du Gouvernement a pour ambition de « booster » l'industrie par une amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises à travers notamment une réduction des coûts des facteurs. A cet effet, une attention particulière est portée au sous-secteur de **l'énergie** qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance. Pour accroître les capacités de production énergétique et réduire la dépendance du pays vis-à-vis du pétrole, une nouvelle lettre de politique de développement du secteur de l'énergie (LPDSE) a été élaborée avec les objectifs majeurs suivants :

- assurer l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et au moindre coût ;
- élargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie et ;
- réduire la vulnérabilité du pays aux aléas exogènes notamment ceux du marché mondial du pétrole.

S'agissant particulièrement du sous-secteur de **l'industrie**, la Politique de Redéploiement Industriel (PRI) ambitionne de doter le Sénégal d'un tissu industriel densifié moderne, dynamique et compétitif, capable à la fois de satisfaire le marché local et d'accéder aux marchés extérieurs. Ainsi, la PRI se fixe comme orientations : (i) la création, la diversification, la densification et l'intégration des petites et moyennes entreprises (agricoles, artisanales, industrielles et minières) harmonieusement réparties dans l'étendue du territoire national en fonction des potentialités et avantages comparatifs de chaque région, grâce à une politique de décentralisation industrielle conséquente ; (ii) la création d'une offre de produits industriels compétitifs et à haute valeur ajoutée et ; l'instauration d'une politique de qualité, de normalisation, de certification et de métrologie, adossée aux standards internationaux.

Les stratégies mises en œuvre dans le cadre de la Politique de Redéploiement Industriel, reposent sur deux (2) piliers convergents : la « Mise à niveau du secteur Industriel » et le « Développement Industriel Endogène ».

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, le Gouvernement est en train de poursuivre ses efforts pour le développement des différents sous-secteurs, notamment les **télécommunications**, les **transports**, le **commerce** et le **tourisme** par la mise en place de politiques et de stratégies adéquates.

Concernant les **télécommunications**, la Lettre de politique sectorielle (LPS) du Sénégal (publié en janvier 2005) présente les orientations générales du sous-secteur à l'horizon 2010 ainsi que la stratégie du Gouvernement dans le domaine.

Cependant, dans ce contexte de mondialisation et des multiples défis posés par la Société de l'Information, le Gouvernement du Sénégal ambitionne de faire du pays une vitrine des services de télécommunications dans l'espace CEDEAO. Ainsi, il s'est donné comme priorités, l'instauration d'une concurrence saine et durable et le déploiement rapide des meilleures technologies pour l'accès des populations urbaines et rurales au service universel.

Pour ce faire, un fonds de développement du service universel devrait être mis en place pour appuyer les investissements en milieu rural.

La stratégie, basée sur le positionnement du Sénégal comme une destination privilégiée pour les investissements dans les TIC et le renforcement du système productif et la génération d'emplois, vise à accroître la contribution du sous-secteur dans le PIB ; à améliorer le taux de couverture des réseaux des télécommunications fixe ou mobile au niveau des villages centres et à vulgariser l'Internet en vue notamment de réduire la « fracture numérique ». A cet effet, le Président de la République a-t-il lancé le Fonds de Solidarité Numérique.

Les réformes mises en oeuvre, concernent principalement l'ouverture des marchés de télécommunications à la concurrence et l'adoption d'un nouveau code des télécommunications. Ainsi, dans le cadre d'une libéralisation plus accrue du secteur, une troisième licence d'exploitation a été attribuée à une Multinationale, dénommée «Sudatel», qui lui permettra d'exploiter tous les services multimédias (téléphonie fixe et mobile, Internet, etc.).

S'agissant des **Transports**, en raison de la priorité accordée à la mise en place d'infrastructures afin de résoudre définitivement le problème de la mobilité urbaine, notamment à Dakar et le renforcement de l'activité économique à travers tout le pays, le Gouvernement entend poursuivre son vaste programme de construction, d'entretien et de réhabilitation des infrastructures (routières, portières, ferroviaires et aéroportuaire). Cette politique de redynamisation du sous secteur vise à : (i) développer les infrastructures tout en améliorant la sécurité et la qualité des services offerts aux usagers, les conditions de la mobilité et l'accessibilité en milieu rural ; (ii) assurer aux acteurs du secteur du transport une meilleure organisation, un meilleur cadre institutionnel et réglementaire et une formation adéquate et ; (iii) mettre en place un financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous-secteur du transport rural.

Le **commerce** constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes. Au niveau intérieur, la stratégie du Gouvernement consiste à : (i) la mise en place de magasins de référence ; (ii) la construction de magasins de stockage pour les produits destinés à l'exportation en tenant compte des exigences et de la spécificité de chaque produit ; (iii) la construction de pistes de production et des routes pour le cheminement des produits aux points de vente et d'embarquement et ; (iv) le renforcement de la libre concurrence à travers

notamment la levée de la surtaxe sur l'huile végétale et les mécanismes d'information et de sensibilisation des populations sur le marché.

Sur le plan extérieur, le Gouvernement a mis en place une stratégie qui consiste à : encourager la production des biens à haute valeur ajoutée ; mettre en oeuvre une bonne politique de marketing pour vendre l'image du Sénégal et une politique fiscale appropriée tout en respectant les chartes et protocoles ratifiés (OMC, CEDEAO, etc.). C'est dans ce cadre que la Stratégie de Développement et de Promotion des Exportations sénégalaises (STRADEX) a été élaborée. La STRADEX est basée, d'une part, sur l'augmentation et la qualité de l'offre de biens et services exportables et, d'autre part, sur l'amélioration de l'accès aux marchés et la saisie des opportunités commerciales attendues de l'AGO, des **Accords de Partenariat Economique** en cours de négociation, des initiatives commerciales destinées aux pays moins avancés et dans le cadre sous régional.

III.3.1. Politique budgétaire

La politique budgétaire visera à renforcer l'assainissement des finances publiques à travers la mise en oeuvre d'un plan d'actions, à orienter davantage la structure du budget vers les secteurs prioritaires définis dans le DSRP et à assurer une croissance économique soutenue à la faveur de l'amélioration de l'environnement des affaires.

Concernant les réformes clés, le Gouvernement a entrepris une stratégie d'évaluation des performances en matière de gestion des finances publiques (PEFA) par la mise en oeuvre d'une politique cohérente de recettes et de dépenses publiques et de planification budgétaire pluriannuelle. Les actions prioritaires sur lesquelles le gouvernement compte mettre l'accent portent sur l'amélioration : (i) des performances de l'administration fiscale et des procédures d'exécution budgétaire, (ii) de l'exhaustivité et de la transparence budgétaire, (iii) de la prévisibilité et du contrôle de l'exécution budgétaire, (iv) de la comptabilité, de l'enregistrement de l'information et de la production des rapports financiers (comptes de gestion et projets de lois de règlement), et enfin (v) de la surveillance et de la vérification externes pour améliorer sensiblement les niveaux de qualité des indicateurs de mesure des performances.

L'objectif visé est de donner une bonne visibilité sur les allocations budgétaires en vue d'améliorer la prise en compte de l'efficacité de la dépense publique. C'est dans ce cadre que l'implantation du CDMT dans le processus de préparation du budget se poursuit avec une introduction graduelle du système de gestion axée sur les résultats dans le dispositif de préparation des budgets sectoriels et des programmes de dépenses pluriannuels (CDSMT).

Pour améliorer les performances de l'administration fiscale, les stratégies mises en oeuvre par le Gouvernement s'articulent principalement autour de : (i) l'installation du logiciel SIGTAS (Système Intégré de

Gestion des Taxes), permettant de rendre opérationnelle l'interconnexion entre la DGCPT, la DGID et la DGD et ; (ii) la mise en œuvre du *Projet du Contrat de Performance* de la DGID (pour la période 2008-2011 dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement de l'administration fiscale (PSDAF)) et du *Projet de Modernisation des Domaines et du Cadastre (PAMOCA)*. S'agissant de l'amélioration des procédures d'exécution budgétaire, les mesures prises concernent : (i) la déconcentration de l'ordonnancement par la mise en place d'ordonnateurs délégués et de Contrôleurs des Opérations Financières (COF) dans certains ministères, (ii) la décentralisation du BCI ; (iii) la modernisation du système d'information et de gestion de la comptabilité publique par programme une implantation du progiciel ASTER au niveau des postes comptables de la DGCP et ; (iv) la simplification du circuit administratif de la dépense publique et la remédiation au manque d'exhaustivité des états d'exécution budgétaire par le déploiement du logiciel SIGFIP au niveau central (ministères) et dans les régions. Cette volonté du Gouvernement a été réaffirmée dans la circulaire relative à la préparation de la loi de finances pour l'année 2009.

Pour améliorer la transparence budgétaire, le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre de son nouveau Programme Economique et Financier appuyé par le FMI (ISPE), à mettre en œuvre un certain nombre de mesures. Les objectifs visés devraient lui permettre de résorber les délais règlementaires de production des comptes de gestion et d'améliorer la gouvernance des finances publiques.

En ce qui concerne spécifiquement la justice, le Programme sectoriel Justice vise à créer les conditions d'une justice plus efficace et plus proche des citoyens. C'est ainsi que le Gouvernement s'est engagé, à renforcer les moyens matériels, financiers et humains de la justice à travers notamment le recrutement de 50 nouveaux juges et 50 greffiers et la formation de trois (3) nouveaux magistrats de la chambre des criés en matières économique et financière. L'instauration d'un guichet unique au niveau du tribunal et la création de chambres spécialisées en matière commerciale, financière et bancaire afin de simplifier et d'accélérer les procédures de réalisation des garanties, contribuent également à l'amélioration de la bonne gouvernance économique.

En matière de bonne gouvernance, **l'accès à l'information** constitue un critère fondamental. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur statistique du Sénégal 2008-2010, une stratégie nationale de développement de la statistique du Sénégal a été adoptée. Un Système National d'Information Géographique et Statistique est également en cours d'élaboration par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

Dans le cadre de l'amélioration de la décentralisation et de la gouvernance locale, le Gouvernement poursuivra les actions et réformes en cours pour, d'une part, améliorer le cadre institutionnel et renforcer les capacités des collectivités locales et, d'autre part, accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières relatives aux collectivités locales en vue d'assurer le financement des

infrastructures et des équipements. A cet égard, les actions porteront sur le renforcement de l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification, l'augmentation progressive des transferts financiers de l'État (FECL, FDD, etc.) et la poursuite de la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et de la déconcentration de l'ordonnancement au niveau régional (05 régions en 2008). En vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour financer leurs investissements, d'autres mesures concernant la fiscalité locale sont en cours d'étude. Pour assurer la coordination des interventions en faveur des collectivités locales, le Gouvernement s'appuiera sur le Programme National de Développement Local (PNDL).

III.3.2. Politique d'endettement

La politique des nouveaux financements adoptée jusqu'ici sera poursuivie et renforcée en privilégiant la recherche de dons et de prêts hautement concessionnels. En effet, le Gouvernement ne contractera pas et ne garantira pas des emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles (dont la composante don soit inférieure à 35 pour cent du montant effectif de l'emprunt), à l'exception du prêt de 80 milliards prévu pour le financement de l'autoroute à péage, et il n'accumulera pas d'arriérés.

La viabilité de la dette publique confirmée par les dernières analyses effectuées pourrait, toutefois, être remise en question en cas de chocs récurrents sur l'économie. Les Analyses de Viabilité de la Dette seront poursuivies pour aider à la définition d'une politique d'endettement compatible avec le cadrage macroéconomique à moyen et long terme.

Les dispositions quant à l'autorisation préalable par le Ministre des Finances de tout emprunt extérieur des entités publiques telles que définies dans la circulaire primatoriale du 24 novembre 2003 seront appliquées rigoureusement.

Le Gouvernement a également mis en place un dispositif de suivi permettant de s'assurer que les entreprises publiques prennent dûment en compte les considérations de rentabilité et de soutenabilité avant de s'endetter. A cet effet, une circulaire ministérielle a été envoyée aux présidents des Conseils d'Administration des entreprises publiques les enjoignant de respecter ces principes.

Par ailleurs, la maîtrise des pratiques des bailleurs de fonds sera améliorée, afin d'optimiser la recherche de nouveaux financements. Un accent particulier sera mis dans le renforcement de la capacité d'absorption des ressources mobilisées avec la poursuite des réformes déjà engagées relatives aux procédures de dépenses publiques et de passation de marchés.

Aussi, le Gouvernement fera de plus en plus recours à l'endettement interne en vue d'éviter le risque de change et la non maîtrise de la prévisibilité des ressources et, dans le souci d'animer le marché financier sous régional. Le financement des grands travaux devrait être assuré dans le cadre d'un Partenariat public Privé (PPP).

III.3.3. Politique de la monnaie et du crédit

La politique de la monnaie et du crédit continuera de s'inscrire dans la consolidation de la stabilité monétaire de l'Union tout en autorisant un financement approprié de l'activité économique. Elle demeurera fondée sur des instruments indirects. Ainsi, une place importante sera accordée à la mise en œuvre des orientations ci-après :

- l'incitation des Etats de l'Union à recourir davantage au marché de titres publics pour couvrir leurs besoins de financement ;
- l'approfondissement du marché monétaire et du marché financier régional, en vue de favoriser la modernisation et la diversification des modalités de financement des économies et;
- le renforcement de la surveillance de la qualité des crédits octroyés, afin de préserver la solidité du système bancaire et renforcer sa capacité à mobiliser les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins du secteur privé.

○

Tableau 1 : Indicateurs de convergence 2009-2011

	2007	2008	2009	2010	2011
CRITERES DE 1er RANG					
Solde budgétaire de base/PIB	-2,3%	-2,7%	-1,5%	-0,9%	-0,6%
Hors PPTE et ADM	-0,9%	-1,5%	-0,4%	0,1%	0,3%
Hors PPTE et ADM et appuis budgétaires	0,0%	-1,0%	0,0%	0,3%	0,5%
Inflation	5,90%	6,00%	<3%	2,00%	2,00%
Taux d'endettement total/1	23,8%	25,7%	26,7%	27,8%	28,6%
Arriérés de paiement (en milliards FCFA)	11,2	0	0	0	0
CRITERES DE 2nd RANG					
Masse salariale/recettes fiscales	31,6%	30,8%	29,9%	29,4%	28,9%
Dépenses en capital sur ressources internes (hors PPTE)/recettes fiscales	29,0%	22,2%	22,8%	27,1%	28,0%
Dépenses en capital sur ressources internes (y/c PPTE)/recettes fiscales	34,8%	27,9%	27,1%	31,3%	31,9%
Solde extérieur courant (hors transferts Officiels.)/PIB	-11,1%	-9,8%	-9,3%	-8,50%	-8,00%
Pression fiscale (en % du PIB)	19,5%	19,4%	20,0%	19,9%	19,8%
AUTRES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD					
déficit budgétaire global (hors dons)/ PIB	-5,9%	-6,5%	-5,4%	-4,9%	-4,7%
taux de croissance réel du PIB	4,8%	3,9%	5,2%	5,0%	5,1%
taux d'épargne intérieure	9,0%	9,0%	8,3%	7,6%	7,0%
taux de FBCF	24,2%	22,9%	23,8%	24,4%	25,0%
service de la dette publique extérieure / recettes budgétaires	5,6%	5,4%	5,8%	9,4%	9,2%
PIB Nominal	5 351,8	5 992,7	6 505,3	7 043,2	7 638,3

IV. PROGRAMME DE CONVERGENCE DE L'ANNEE 2009

Le programme de convergence en 2008 est bâti à partir du cadrage macroéconomique 2009-2011 et est en cohérence avec la loi de finances 2008. Il traduit la volonté de l'Etat de porter le taux de croissance économique réelle à plus de 5%, tout en consolidant le cadre macroéconomique et en assurant la soutenabilité de la dette publique.

IV.1. Secteur réel et inflation

Les perspectives macroéconomiques en 2009 reposent sur la poursuite des objectifs de croissance et d'un ensemble de mesures prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération.

En 2009, la croissance est attendue à 5,2% sous l'hypothèse d'une bonne tenue du secteur primaire à la faveur du bon comportement du sous secteur agricole, d'une reprise dans le sous secteur secondaire et d'un maintien du dynamisme du secteur tertiaire.

Le **secteur primaire** devrait croître de 7,5% en 2009, sous l'impulsion du sous secteur agricole qui devrait progresser de 11% grâce notamment à la poursuite de la mise en œuvre des politiques du gouvernement en matière de développement agricole. La Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) conjuguée à la mise en œuvre des orientations définies notamment dans le Programme National de Développement Agricole (PNDA), la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) et le Plan Retour Vers l'Agriculture (REVA), devrait permettre à moyen et long terme de faire de l'agriculture sénégalaise, un véritable moteur de croissance.

La croissance du sous secteur de l'élevage est attendue à 4,3% en 2009. Le Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE) qui est en cours de finalisation devrait permettre d'améliorer l'environnement de la production à travers le renforcement de la sécurité alimentaire et de la protection zoonositaire du bétail et l'appui aux filières d'exportation. Il devrait également permettre de moderniser et d'intensifier la production avec la poursuite de la création des fermes pilotes, l'insémination artificielle, la formation et le renforcement des capacités des professionnels du sous-secteur et de sécuriser l'élevage agro-pastoral à travers notamment la poursuite et la consolidation des actions de lutte contre les feux de brousse. En outre, le développement de la filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge.

S'agissant des activités forestières et de la sylviculture, la politique du maintien des équilibres des écosystèmes sera poursuivie afin d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. La croissance du sous secteur est projetée à 1,5% en 2009.

Dans le sous secteur de la pêche, la croissance est attendue à 2,5% en 2009. Le Gouvernement dans sa stratégie, s'évertuera à développer les infrastructures de conservation et de transport des produits de la pêche, renforcer la sécurité en mer, lutter contre la pollution des eaux marines et continentales, développer l'aquaculture et la pêche continentale et renforcer les moyens de surveillance des captures.

Pour ce qui est du **secteur secondaire**, il devrait croître de 5,5% en 2009 après le repli de 0,9% qu'il a enregistré en 2008, à la faveur notamment de la bonne tenue des activités extractives, celles de raffinage de pétrole et de fabrication de produits chimiques dont leur croissance est respectivement projetée à 20%, 20,5% et 15%. Cette bonne évolution des activités extractives et de production chimique seraient liés au redressement des ICS après leur recapitalisation en 2008. Concernant le sous secteur de l'énergie, le gouvernement s'attèlera à assainir la situation financière de SENELEC et de la SAR, à travers des restructurations financières de ces entreprises (recapitalisation et restructuration de la dette), et des améliorations dans les mécanismes de fixation des prix afin de refléter les conditions de marché et de promouvoir une utilisation efficace de l'énergie et des économies sur les coûts. Les activités de raffinage devraient croître de 20,5%. Par ailleurs, le gouvernement soutiendra la SENELEC pour la réalisation de centrales à vapeur fonctionnant au charbon d'ici 2010.

Concernant le **secteur tertiaire**, il croîtrait de 5,6% en 2009 contre 4,6% en 2008 sous l'impulsion notamment des activités commerciales et des activités de « transports et de postes et télécommunications » qui devraient respectivement progresser de 5,9% et 7,7%, à la faveur du début d'exploitation de la troisième licence de téléphonie.

Les services d'éducation et de formation et celles de santé et d'action sociale devraient croître respectivement de 4,8% et 5% en 2009.

Concernant les **emplois du PIB**, en 2009 la consommation finale devrait croître à un rythme de 5% et représenterait ainsi 91% du PIB, soit un taux d'épargne intérieure brute qui s'établirait à 9% du PIB comme en 2008.

La formation brute de capital fixe (FBCF) croîtrait de 6,1% en 2009 contre 0,5% en 2008. Le taux de FBCF s'établirait ainsi à 23,8% du Pib contre 22,9% du PIB en 2008. En somme, la demande intérieure progresserait de 5,4% en 2009.

S'agissant de la demande extérieure nette, les exportations et les importations de biens et services en termes réels sont respectivement projetées à 3,8% et 4,9% en 2009.

Enfin, s'agissant du niveau général des prix mesuré par le déflateur il est attendu à 3,1% en 2009 contre 7,1% en 2008, sous l'effet notamment du repli du prix du baril de pétrole et de la bonne campagne agricole de 2008.

IV.2. Finances publiques et dette

La gestion budgétaire en 2009 devrait se traduire par un bon niveau de recouvrement des recettes et une progression prudente des dépenses.

Les recettes budgétaires pour l'année 2009 sont arrêtées à 1337 milliards contre 1209,5 milliards en 2008. Elles enregistrent ainsi une progression de 10,5% par rapport à l'année 2008, en valeur relative imputable essentiellement à l'évolution favorable du recouvrement des recettes fiscales.

Les recettes fiscales attendues pour l'année 2009 s'élèvent à 1302 milliards contre 1161,9 milliards lors de la gestion 2008, soit une hausse de 12,1%. **La pression fiscale s'établirait à 20% du PIB, soit au dessus de 17% retenu comme plancher communautaire.**

Les recettes non fiscales de l'année 2008 devraient s'établir à 35 milliards contre 47,7 milliards l'année précédente, soit une baisse de 12,7 milliards.

Les dépenses totales et prêts nets sont projetés à 1685,3 milliards contre 1600,1 milliards en 2008, soit une hausse de 5,3%. Elles sont constituées des dépenses courantes dont le montant est fixé à 1070,2 milliards et des dépenses d'équipement évaluées à 613 milliards.

Les dépenses de personnel pour l'année 2009 sont prévues à 389 milliards contre 358,1 milliards en 2008. Elles devraient ainsi connaître un accroissement de 31,9 milliards en valeur absolue et de 8,6% en valeur relative, par rapport à la gestion budgétaire 2008. **Le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales ressortirait à 29,9%, soit en dessous de 35% retenu comme plafond communautaire.**

Les autres dépenses courantes sont projetées à 633,5 milliards en 2009, dont 13,4 milliards de dépenses sur ressources PPTE et IADM, contre 659,5 milliards en 2008. Elles baisseraient ainsi de 3,9% en variation relative du fait de la baisse de 30,1% des transferts et subventions liées à l'arrêt des subventions alimentaires et à l'élimination progressive des subventions sur le gaz butane jusqu'en juin 2009.

Les dépenses en capital sont projetées à 613 milliards contre 549,9 milliards l'année passée, soit une hausse de 11,5% en valeur relative.

Les dépenses d'investissement financées sur ressources internes sont projetées à 353 milliards contre 323,9 milliards l'année précédente. Elles s'amélioreraient ainsi de 9% par rapport à 2008, soit un effort interne de 29,2 milliards. Les dépenses en capital sur ressources internes, financées sur ressources PPTE et IADM sont attendues à 56 milliards. **Le ratio dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales s'établirait à 27,1%, soit au dessus du plafond communautaire fixé à 20% du PIB.**

Pour ce qui est des dépenses d'investissement sur ressources extérieures, elles sont projetées à 260 milliards contre 226 milliards en 2008, soit une amélioration de 15%.

Le déficit budgétaire global ressortirait à 195,3 milliards, soit 3% du PIB contre 4,4% en 2008. **Le solde budgétaire de base hors dépenses PPTE et IADM serait déficitaire de 0,6% du PIB. Corrigé des appuis budgétaires, le solde budgétaire de base hors dépenses PPTE et IADM serait excédentaire de 0,1% du PIB.**

S'agissant du **financement**, le Sénégal continuera à bénéficier des concours des partenaires extérieurs avec des taux concessionnels. Toutefois, le Gouvernement entend contracter un prêt non concessionnel de 72 milliards pour la réalisation de l'autoroute à péage. Les études effectuées et confirmées par les bailleurs de fonds indiquent la rentabilité de ce projet. Ainsi, le recours aux ressources extérieures nettes est projeté à 261,2 milliards en 2009 contre 294 milliards en 2008. Quant au **financement intérieur net**, il est projeté à -65,6 milliards. Le Gouvernement continuera à s'adresser au marché financier de l'espace UEMOA par le biais de l'émission de titres publics, en contribuant ainsi à dynamiser le marché desdits titres.

Par ailleurs, le Sénégal n'accumulerait pas d'arriérés de paiements, intérieurs et extérieurs.

S'agissant de la dette publique, **le taux d'endettement total devrait s'établir à environ 26,7%, soit largement en dessous du seuil de 70%.**

IV.3. Balance des paiements

En 2009, la balance des paiements devraient présenter un solde excédentaire de 15 milliards contre 95,6 milliards en 2008, soit un repli de 80,6 milliards en raison essentiellement de la détérioration du compte de capital et des opérations financières de 66,2 milliards.

Le déficit du compte courant devrait s'établir à 603 milliards en 2009, représentant 9,3% du PIB contre 588,6 milliards en 2008, soit une détérioration de 14,4 milliards résultant essentiellement de la balance des services et revenus nets. **Hors transferts officiels, le déficit courant s'établirait à 10% du PIB, soit au dessus du seuil de 5% retenu comme plafond communautaire.**

Le déficit commercial est projeté à 1122 milliards 2009, contre 1119,1 milliards en 2008, ce qui traduirait une légère détérioration de 2,9 milliards du fait des exportations qui croîtraient moins vite que les importations.

Concernant les transferts courants, ils passeraient de 596,1 milliards en 2008 à 601,6 milliards en 2009, soit une progression de 5,5 milliards. Les transferts courants privés s'amélioreraient de 30,9 milliards, à la faveur des envois de fonds des travailleurs, tandis que les transferts publics reculeraient de 25,5 milliards.

Enfin, pour ce qui est du compte de capital et des opérations financières, il présenterait en 2009 un excédent de 618 milliards contre 684,2 milliards en 2008. Cette situation traduirait un repli de 66,2 milliards imputable essentiellement à celui de la balance des capitaux privés.

IV.4. Situation monétaire

En 2009, les institutions monétaires consolideraient leur position extérieure nette 961,8 milliards. Le crédit intérieur augmenterait de 11,9% en raison de la hausse de 11,1% des crédits à l'économie et de celui de la position nette du gouvernement de 17,6 milliards. La masse monétaire refléterait l'évolution de ses contreparties et connaîtrait une expansion de 8,6% en 2008 au même rythme que l'évolution du PIB nominal.

ANNEXES

ANNEXE I : LES POLITIQUES SECTORIELLES

Pour accompagner les politiques macro-économiques mises en place, le Gouvernement définit et met en œuvre des politiques sectorielles adéquates et des réformes structurelles, conformément aux orientations de la stratégie de réduction de la pauvreté qui constitue le cadre de référence en matière de formulation des politiques économiques et sociales.

Au niveau du **secteur primaire**, la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), lancée par le Président de la République constitue la réponse nationale à une situation mondiale marquée par une hausse sans précédent du prix des denrées alimentaires, la baisse des stocks de produits agricoles et d'importantes perturbations d'approvisionnement des marchés. Sa mise en œuvre permettra d'impulser une agriculture moderne et plus productive permettant de rompre avec la dépendance persistante du Sénégal aux importations de produits agricoles de première nécessité et de contribuer à la croissance économique du pays. Cette initiative est venue au plan des **productions agricoles**, l'option du Gouvernement d'assurer, à l'horizon 2012, l'autosuffisance alimentaire par une production locale diversifiée et compétitive capable de promouvoir les revenus agricoles.

Ainsi, conformément aux orientations et défis qui interpellent le secteur et en rapport avec le DSRP et la SCA, trois objectifs sectoriels sont retenus :

- favoriser le développement équitable et efficace du terroir par l'investissement productif et la sécurisation des acteurs ruraux et de leurs activités ;
- augmenter la production par le renforcement du rôle des organisations des producteurs et la modernisation des exploitations et ;
- diversifier et intensifier les cultures pour une agriculture suffisamment rémunératrice, à travers des aides directes et multiformes.

En ce qui concerne la **production horticole**, un Programme Triennal (à l'horizon 2010) a été élaboré et vise les principales espèces cultivées dans l'ensemble du pays. Dans ce programme, un portefeuille de dix (10) sous projets a été identifié. Les objectifs visés par ces sous projets sont : (i) l'amélioration des statistiques horticoles ; (ii) la promotion de la filière Bissap ; (iii) l'amélioration de la filière mangue ; (iv) l'amélioration de la qualité des semences et plants ; (v) l'accès aux engrais ; (vi) l'accès aux pesticides ; (vii) la mise à disposition de matériel adéquat ; (viii) la mise en place de magasins de stockage ; (ix) la formation des producteurs et ; (v) le renforcement des capacités en matière de suivi/évaluation.

Par rapport aux exportations, 10 produits horticoles ont été ciblés, dont les plus importants sont le haricot vert, la tomate cerise, la mangue, les calices d'hibiscus (Bissap), le gombo et le melon.

S'agissant de l'élevage, un Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE), qui sera le document de référence commun pour les interventions en faveur du développement social et économique du sous-secteur est en cours d'élaboration. En attendant la mise en œuvre du PNDE, la Stratégie de développement de l'élevage, initiée en 2004, est poursuivie. Cette stratégie, cohérente avec le DRSP II, a permis de mettre en place un cadre d'interventions en direction du sous-secteur, intitulé « Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage (NISDEL) ». L'objectif général de cette initiative est d'accélérer le développement de l'élevage, en profitant des opportunités du sous-secteur et de l'environnement socio-économique du Sénégal. La NISDEL vise, en particulier, (i) la sécurisation de l'élevage pastoral ; (ii) l'accélération de la modernisation et la diversification durables des systèmes de production ; (iii) la garantie de la qualité et de la traçabilité des produits d'origine animale ; (iv) la reconquête du marché intérieur ; (v) le développement d'une nouvelle dynamique pour l'accès aux marchés extérieurs et ; (vi) la réduction de la pauvreté et la malnutrition en augmentant les revenus des producteurs.

Aussi, le Gouvernement poursuivra-t-il sa politique de : (i) réhabilitation des abattoirs régionaux et de construction de nouveaux abattoirs et foirails ; (ii) de création des Centres d'Impulsion et de Modernisation de l'Elevage (CIMEL); (iii) de renforcement de la protection zoo-sanitaire du bétail ; (iv) d'aménagement des équipements pastoraux (forages pastoraux, parcs à vaccination) ; (v) et d'amélioration de la filière cuirs et peaux.

Le développement de la filière avicole, notamment l'aviculture industrielle, permettra de pallier les lacunes dans la production de viande rouge en raison de la croissance rapide et de l'amélioration des conditions du marché pour les acteurs évoluant dans ce domaine. Des efforts seront également consentis pour le développement de l'aviculture traditionnelle grâce notamment à l'amélioration génétique des races locales. L'augmentation de la production de viande se fera aussi par le développement des espèces à cycle court (petits ruminants et volaille locale).

Pour ce qui est de la production laitière, la voie ciblée est l'insémination artificielle, par le volet élevage du Programme Agricole, qui sera poursuivie dans le cadre du PAPEL. Les objectifs visent à : (i) faire passer la consommation annuelle moyenne de 33 litres à près de 40 litres par habitant à moyen terme ; (ii) réorienter la demande laitière vers la production locale afin de réduire la facture laitière.

La GOANA intègre également un volet « Elevage » dont les objectifs portent sur une production de 400 millions de litres de lait et 435 000 tonnes de viande. La poursuite des projets en cours et le démarrage en vue de nouveaux projets (Bétail endémique, PDESO), dont les actions limitées devraient pouvoir être ainsi étendues à un plus grand nombre d'animaux et de bénéficiaires, devraient permettre d'atteindre ces objectifs.

Pour assurer une production agricole sécurisée et favoriser la prolongation des activités agricoles tout au long de l'année, le Gouvernement a mis en œuvre une politique de développement de l'**hydraulique rurale**. Cette politique, dont les stratégies sont basées sur la **maîtrise de l'eau**, ambitionne de libérer, à moyen terme le sous-secteur agricole des aléas climatiques et de sécuriser les productions par une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité des ressources en eau.

Les différents projets, mis en œuvre dans le cadre de cette politique, visent : (i) le renforcement des capacités des comités de gestion des forages ; (ii) la promotion et la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables ; (iii) le renforcement et la généralisation de la politique de branchements sociaux ; (iv) la construction de forages motorisés ; (v) la réhabilitation et le ponçage des puits modernes en milieu rural et ; (vi) la réhabilitation de forages et la réalisation d'ouvrages d'irrigation et de stockage. Pour le stockage des eaux de pluie dont l'expérience est déjà concluante dans certaines localités, le Gouvernement ambitionne l'extension des bassins de rétention sur l'ensemble du territoire national avec la promotion d'activités génératrices de revenus autour de ces bassins.

Concernant la **gestion des ressources naturelles et de l'environnement**, l'objectif majeur du Gouvernement est de maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'asseoir les bases d'un développement économique et social durable et améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural.

Concernant la conservation de la diversité biologique, la préservation et la démultiplication des aires protégées constituent un axe d'intervention prioritaire dans la politique du sous secteur. Ainsi, dans l'optique d'atteindre une superficie des aires protégées correspondant à 12% du territoire national, telle que recommandée par la communauté internationale, le Gouvernement a entrepris plusieurs initiatives dont la création d'aires marines protégées (AMP), de Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et la mise en place de réserves de biosphère. L'effort d'aménagement et de protection des parcs et réserves sera renforcé pour lutter contre le braconnage. Pour une meilleure gestion des parcs et réserves, un partenariat public-privé est envisagé.

S'agissant de la gestion des **ressources maritimes**, les objectifs du Gouvernement visent à : (i) assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques ; (ii) satisfaire la demande nationale en produits de la pêche ; (iii) valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale ; et (v) promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'évertuera à développer les infrastructures de conservation et de transport des produits de la pêche, renforcer la sécurité en mer, lutter contre la pollution des eaux marines et continentales, développer l'aquaculture et la pêche continentale et renforcer les moyens de surveillance des pêches. Un intérêt particulier sera accordé à l'ajustement des capacités de pêche aux ressources existantes et les entreprises en difficulté seront soutenues en vue de la restructuration du secteur de la pêche industrielle, dont les grandes lignes ont été définies dans la Lettre de Politique Sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture (LPS-PA), approuvée par les bailleurs de fonds, pour la période 2008-2012. Cette nouvelle lettre est axée sur une stratégie avec cinq principales orientations :

- la gestion durable, la restauration des ressources et la maîtrise et la gestion des capacités en adéquation avec les potentiels ;
- la satisfaction de la demande nationale ;
- la valorisation optimale des ressources ;
- la qualification des professionnelles ;
- le financement.

Pour développer le **secteur secondaire**, la stratégie du Gouvernement a pour ambition de « booster » l'industrie par une amélioration de la productivité et la compétitivité des entreprises à travers notamment une réduction des coûts des facteurs. A cet effet, une attention particulière est portée au sous-secteur de **l'énergie** qui constitue un maillon important dans la réalisation des objectifs de croissance. Pour accroître les capacités de production énergétique et réduire la dépendance du pays vis-à-vis du pétrole, une nouvelle lettre de politique de développement du secteur de l'énergie (LPDSE) a été élaborée avec les objectifs majeurs suivants :

- assurer l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et au moindre coût ;
- élargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie et ;
- réduire la vulnérabilité du pays aux aléas exogènes notamment ceux du marché mondial du pétrole.

Pour soutenir la SENELEC, le Gouvernement prévoit la réalisation de centrales à vapeur fonctionnant au charbon d'ici 2010 et la mise en œuvre des projets d'aménagement hydroélectriques au plan sous régional notamment dans le cadre de l'OMVS, de l'OMVG et avec la République de Guinée (projet hydroélectrique de Swapeti).

En outre, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes inscrites dans la matrice du plan de redressement du secteur de l'énergie qui devraient permettre, d'une part, un assainissement des

finances publiques et, d'autre part, un accroissement des investissements privés et une résolution des contraintes d'offre d'énergie.

Au niveau rural, le Gouvernement s'appuiera sur l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) pour faire passer le taux d'électrification à plus de 15%. Sa volonté dans ce domaine est d'assurer la couverture totale en électricité des villages centres. A cet effet, la politique de concessions d'électrification sera poursuivie et les premières concessions Kébemer-Louga-Linguère, Dagana-Podor-Saint louis, Kolda-Vélingara, Fatik-Gossas et Kaolack-Nioro seront bientôt opérationnelles.

S'agissant du gaz butane, la subvention sera maintenue jusqu'à la fin de l'année 2008. Cependant le gouvernement s'est engagé à la réduire progressivement de manière à l'éliminer d'ici 2009.

Par ailleurs, dans le cadre de la maîtrise de la demande d'énergie et de l'amélioration de l'efficacité énergétique, d'autres stratégies de diversification des ressources d'énergie sont mises en œuvre par le Gouvernement. Il s'agit notamment de l'intégration, dans la **politique agricole**, des cultures énergétiques pour la production de biocarburants (**pourghère**, tournesol,...); la consolidation de la politique d'aménagement des ressources forestières en vue d'un approvisionnement durable des populations en combustibles domestiques et ; la diversification énergétique à travers la filière charbon minéral, le biocarburant, la biomasse, le solaire, l'éolienne, etc., pour la production d'électricité.

S'agissant particulièrement du sous-secteur de **l'industrie**, la Politique de Redéploiement Industriel (PRI) ambitionne de doter le Sénégal d'un tissu industriel densifié moderne, dynamique et compétitif, capable à la fois de satisfaire le marché local et d'accéder aux marchés extérieurs. Ainsi, la PRI se fixe comme orientations (i) la création, la diversification, la densification et l'intégration de petites et moyennes entreprises (agricoles, artisanales, industrielles et minières) harmonieusement réparties dans l'étendue du territoire national en fonction des potentialités et avantages comparatifs de chaque région, grâce à une politique de décentralisation industrielle conséquente ; (ii) la création d'une offre de produits industriels compétitifs et à haute valeur ajoutée et ; l'instauration d'une politique de qualité, de normalisation, de certification et de métrologie adossée aux standards internationaux.

Les stratégies mises en œuvre dans le cadre de la Politique de Redéploiement Industriel, reposent sur deux (2) piliers convergents : la « Mise à niveau du secteur Industriel » et le « Développement Industriel Endogène ».

La **mise à niveau des entreprises** consiste à élever le degré de performance des entreprises pour leur permettre d'atteindre les standards et exigences requis en matière de compétitivité dans le cadre d'une concurrence exacerbée, tant au niveau des marchés intérieurs qu'au niveau des marchés extérieurs.

L'expérience de la phase pilote a permis d'identifier les améliorations à apporter au Programme de Mise à Niveau pour le rendre plus efficace. Ainsi, les réformes structurelles à mener, dans le cadre de ce Programme sont clairement définies à partir d'une large concertation avec les différents acteurs et validées par le Comité de Pilotage dans toutes ses composantes (représentants de l'Etat, des entreprises, des banques et des partenaires au développement). Il s'agit notamment :

- ▶ de la réforme du cadre institutionnel pour garantir la mise en place de structures fonctionnelles ;
- ▶ de la mise en place d'un Fonds de Mise à Niveau pour la mobilisation des ressources nationales au-delà des appuis accordés par les bailleurs de fonds et ;
- ▶ du renforcement et la réorganisation du Bureau de Mise à Niveau qui devrait permettre de répondre efficacement à une part plus importante de la demande des entreprises sur toute l'étendue du territoire national.

Le **Développement Industriel Endogène**, quant à lui, consiste à impulser une dynamique interne de valorisation optimale des ressources nationales, à corriger la faible intégration de l'industrie locale par la remontée des filières et à promouvoir des activités industrielles viables, orientées aussi bien vers les marchés nationaux qu'internationaux. Pour la réalisation des objectifs visés, les stratégies retenues s'articulent principalement autour des axes suivants : (i) le développement d'une capacité interne de production faisant de l'industrie de la transformation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières le principal levier du redéploiement industriel national ; (ii) la réalisation de pôles régionaux de développement industriel ; (iii) le développement de synergies entre le secteur artisanal et le secteur industriel en vue de constituer une force économique capable d'accélérer la croissance ; le renforcement des aptitudes industrielles nationales en diffusant l'esprit entrepreneurial et en encourageant l'innovation technologique et la propriété industrielle et ; la réhabilitation et la promotion de sites industriels dans le cadre du schéma directeur de redéploiement industriel.

Pour ce qui est de l'**artisanat**, la stratégie du gouvernement repose sur la Lettre de Politique de Développement du sous secteur. Les actions prioritaires retenues contribueraient de façon conséquente à l'accroissement des revenus des acteurs et par effets induits à la réduction de la pauvreté dans son ensemble. Ainsi, ces actions visent essentiellement à : (i) moderniser les circuits de production et de commercialisation, (ii) améliorer le système de financement du secteur, (iii) améliorer le système de formation, d'apprentissage et de perfectionnement, (iv) adapter le cadre institutionnel législatif et réglementaire, (v) renforcer les capacités en matière d'organisation des acteurs de l'artisanat, de mobilisation, d'information et de sensibiliser.

Les actions mises en œuvre portent notamment sur : (i) la construction de villages artisanaux au niveau de chaque chef lieu de département; (ii) la mise place de fonds de garantie des projets artisanaux ; (iii) la formation des artisans et; (iv) la promotion des produits artisanaux.

S'agissant des **Mines**, les grandes orientations de la stratégie de développement du sous-secteur sont énoncées dans la **Déclaration de Politique Minière** du 06 mars 2003. Ces orientations s'articulent autour de : (i) l'allègement et la simplification des procédures administratives ; (ii) l'amélioration du dispositif d'incitation à l'investissement minier ; (iii) le développement de l'exploitation artisanale et la petite mine ; (iv) la valorisation et la transformation sur place des produits miniers ; (v) la protection de l'environnement et ; la formation des agents et le renforcement des capacités des institutions en charge de la gestion du secteur minier.

Le nouveau Code minier, adopté en 2004, est un instrument essentiel de promotion des investissements miniers. Ce Code participe de la volonté des autorités de relancer le secteur minier. Il a apporté des innovations majeures aptes à drainer, vers le Sénégal, les flux d'investissement minier nécessaires au développement des activités d'exploration et d'exploitation des importantes ressources minières. Parmi les mesures prises dans ce cadre, on peut noter principalement le désengagement de l'Etat et le renforcement de son rôle de régulateur ; l'allègement des procédures administratives et réglementaires ; la mise en place d'avantages fiscaux et douaniers et ; l'institution d'un fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales et d'un fonds de réhabilitation des sites miniers.

Ainsi plusieurs programmes et projets sont en cours dans le sous-secteur, notamment le Programme D'appui au Secteur Minier (PASMI), le Projet d'exploitation d'Or de Sabodala, le projet Fer de la Falémé (MIFERSO) et le Projet d'exploitation du Zircon de la Grande côte.

L'exploitation des phosphates de Matam a démarré en 2008 et les ICS ont été récapitalisées, ce qui augure de bonnes perspectives dans le secteur. Par ailleurs, l'Etat continuera également les activités de recherche et de promotion du secteur minier, notamment la prospection et la promotion pétrolière.

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, le Gouvernement est en train de poursuivre ses efforts pour le développement des différents sous-secteurs, notamment les **télécommunications**, les **transports**, le **commerce** et le **tourisme** par la mise en place de politiques et de stratégies adéquates.

Concernant les **télécommunications**, la Lettre de politique sectorielle (LPS) du Sénégal (publié en janvier 2005) présente les orientations générales du sous-secteur à l'horizon 2008 ainsi que la stratégie du Gouvernement dans le domaine.

Cependant, dans ce contexte de mondialisation et des multiples défis posés par la Société de l'Information, le Gouvernement du Sénégal ambitionne de faire du pays une vitrine des services de

télécommunications dans l'espace CEDEAO. Ainsi, il s'est donné comme priorités, l'instauration d'une concurrence saine et durable et le déploiement rapide des meilleures technologies pour l'accès des populations urbaines et rurales au service universel.

Pour ce faire, un fonds de développement du service universel devrait être mis en place pour appuyer les investissements en milieu rural.

La stratégie, basée sur le positionnement du Sénégal comme une destination privilégiée pour les investissements dans les TIC et le renforcement du système productif et la génération d'emplois, vise à accroître la contribution du sous-secteur dans le PIB ; à améliorer le taux de couverture des réseaux des télécommunications fixe ou mobile au niveau des villages centres et à vulgariser l'Internet en vue notamment de réduire la « fracture numérique ». A cet effet, le Président de la République a-t-il lancé le Fonds de Solidarité Numérique.

Les réformes mises en oeuvre, concernent principalement l'ouverture des marchés de télécommunications à la concurrence et l'adoption d'un nouveau code des télécommunications. Ainsi, dans le cadre d'une libéralisation plus accrue du secteur, une troisième licence d'exploitation a été attribuée à une Multinationale soudanaise, dénommée «Sudatel», qui lui permettra d'exploiter tous les services multimédia (téléphonie fixe et mobile, Internet, etc.).

S'agissant des **Transports**, en raison de la priorité accordée à la mise en place d'infrastructures afin de résoudre définitivement le problème de la mobilité urbaine, notamment à Dakar et le renforcement de l'activité économique à travers tous le pays, le Gouvernement entend poursuivre son vaste programme de construction, d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures de transport (routières, portières, ferroviaires et aéroportuaire). Cette politique de redynamisation du sous secteur vise à : (i) développer les infrastructures tout en améliorant la sécurité et la qualité des services offerts aux usagers et les conditions de la mobilité et l'accessibilité en milieu rural ; (ii) assurer aux acteurs du secteur du transport une meilleure organisation, un meilleur cadre institutionnel et réglementaire et une formation adéquate et ; (iii) mettre en place un financement spécifique et des procédures de mobilisation adaptées au sous-secteur du transport rural.

A cet égard, au niveau des transports routiers, les actions mises en oeuvre concernent : (i) la poursuite de l'amélioration du corridor Dakar-Bamako et l'ouverture de nouveaux corridors routiers (Mauritanie, Guinée) ; (ii) la construction de l'autoroute Dakar-Diamniadio, de routes urbaines et rurales (réduction de la pauvreté en zone rurale), de pistes agricoles (appui à la sécurité alimentaire) et ; (iii) l'entretien et l'aménagement du réseau national.

S'agissant des transports ferroviaires, les investissements sont orientés vers l'amélioration des performances du Petit Train de Banlieue avec l'acquisition de nouveaux équipements (wagons et locomotives), le rétablissement de la concurrence rail-route par un redressement de la voie ferrée et le

partenariat avec le concessionnaire pour le développement des infrastructures ferroviaires sur l'axe Dakar-Bamako, ainsi que la réalisation du chemin de fer Dakar-Ziguinchor.

Concernant les transports maritimes intérieurs, les actions portent sur l'élargissement des capacités du Port Autonôme de Dakar par l'acquisition d'un second portique à conteneurs, la construction d'une plateforme de distribution de 20 hectares et l'édification d'un port sec à proximité du port ; la construction du nouveau bateau devant assurer la liaison Dakar Ziguinchor ; la construction de quais d'embarquement (à Dakar, Rufisque, et autres villes) et de gares maritimes (à Karabane et au Port de Dakar) et ; la mise en place d'un système de desserte maritime des villes côtières par le système des bateaux-taxi.

En ce qui concerne le transport aérien, la construction de l'aéroport international Blaise Diagne permettra de disposer d'un aéroport remplissant les critères des meilleurs standards internationaux. Pour le renforcement et l'augmentation de l'offre de transport aérien intérieur, la stratégie du Gouvernement consiste à la modernisation des infrastructures aéroportuaires secondaires. Une attention particulière sera réservée à la desserte aérienne de la Casamance.

Pour la réalisation de ces actions, le Gouvernement compte s'appuyer, d'une part, sur la promotion du partenariat public privé et, d'autre part, sur le développement de la concertation et le renforcement des capacités des acteurs et de l'implication des collectives locales et des acteurs du secteur. La mise en place d'un fonds routier de seconde génération, appelé Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), permettra d'assurer une plus grande rapidité dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'entretien routier, mais également d'avoir une meilleure qualité et une meilleure planification des travaux.

L'Etat poursuivra également les réformes pour rendre les cadres législatif, réglementaire et fiscal adaptés aux mutations du secteur. Les réformes institutionnelles déjà opérées dans le secteur seront renforcées par plus de transparence et d'efficacité dans la gestion y afférente.

Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les jeunes. Au niveau intérieur, la stratégie du Gouvernement consiste à : (i) la mise en place de magasins de référence ; (ii) la construction de magasins de stockage pour les produits destinés à l'exportation en tenant compte des exigences et de la spécificité de chaque produit ; (iii) la construction de pistes de production et des routes pour le cheminement des produits aux points de vente et d'embarquement et ; (iv) renforcement de la libre concurrence à travers la levée de la surtaxe sur l'huile végétale et les mécanismes d'information et de sensibilisation des populations sur le marché.

Sur le plan extérieur, le Gouvernement a mis en place une stratégie qui consiste à : encourager la production des biens à haute valeur ajoutée ; mettre en oeuvre une bonne politique de marketing pour vendre l'image du Sénégal et une politique fiscale appropriée tout en respectant les chartes et protocoles ratifiés

(OMC, CEDEAO, etc.). C'est dans ce cadre que la Stratégie de Développement et de Promotion des Exportations sénégalaises (STRADEX) a été élaborée. La STRADEX est basée, d'une part, sur l'augmentation et la qualité de l'offre de biens et services exportables et, d'autre part, sur l'amélioration de l'accès aux marchés et la saisie des opportunités commerciales attendues de l'AGOA, des **Accords de Partenariat Economique**, des initiatives commerciales destinées aux pays moins avancés et dans le cadre sous régional.

Pour ce faire, il s'agira : (i) d'augmenter l'offre des biens et services exportables, (ii) d'améliorer l'accès aux marchés, (iii) d'approfondir l'intégration régionale au sein de l'UÉMOA, de la CÉDEAO et de l'Union africaine, (iv) de mettre sur pied un dispositif d'appui aux exportateurs rationalisé et simplifié et (v) de contribuer au développement de la concurrence et à l'amélioration des circuits de distribution sur toute l'étendue du territoire.

Dans le domaine du **tourisme**, l'objectif principal du Gouvernement et du secteur privé est de mettre en œuvre des activités touristiques à forte valeur ajoutée, saines et responsables, maîtrisées et profitables à l'économie nationale et au bien être des populations.

Conformément à la Lettre de Politique Sectorielle (LPS), en cours de mise en œuvre depuis trois ans, le Gouvernement s'est engagé à élaborer un cadre de référence, en partant des avantages concurrentiels, pour développer et promouvoir un tourisme durable.

Cette politique est en parfaite adéquation avec la Stratégie de Croissance Accélérée et les options retenues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Au niveau de la promotion, les actions à mettre en œuvre concernent : (i) l'accroissement et la diversification de l'offre des services touristiques ; (ii) l'augmentation des capacités et l'amélioration des conditions d'accueil pour une meilleure commercialisation de la destination Sénégal ; (iii) la mise en place d'un système de transport adapté (programme renouvellement du parc de taxis en service sur les sites touristiques grâce à un système d'agrément pour l'aéroport et les hôtels 3 étoiles et plus) ; (iv) la consolidation de l'Open-Sky vis-à-vis de l'Europe en ciblant les marchés émetteurs prioritaires (France, Belgique, Suisse, Espagne, Italie, Allemagne) et ; (v) la normalisation et la mise en place de référentiels de fonctionnement.

S'agissant du **quaternaire**, les stratégies de développement du Gouvernement en matière d'**Education et de formation** sont définies dans la Lettre de Politique Sectorielle (2000-2010) avec deux priorités. La première priorité est d'atteindre la scolarisation primaire universelle en 2010 au niveau de l'Enseignement Élémentaire et la deuxième priorité concerne la Formation professionnelle pour son développement et son adéquation avec les besoins du marché du travail. Les orientations y relatives sont fixées dans le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) en cours de mise en œuvre jusqu'à l'horizon 2010. Elles reposent principalement sur :

- l'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation;

- l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux;
- la création des conditions pour une coordination efficiente des politiques, plans et programmes d'éducation et ;
- la rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources.

Pour le **développement intégré de la petite enfance**, le Gouvernement compte : (i) s'appuyer sur les ressources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté; (ii) impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants; (iii) favoriser la coopération avec les institutions; (iv) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et (v) apporter une importance de premier plan aux enfants à besoins éducatifs spéciaux et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les ruraux, les enfants orphelins du SIDA, etc. La politique d'encadrement des enfants sera poursuivie et le programme de construction de cases des tout-petits sera renforcé puis généralisé.

Dans le domaine de la **santé**, le Gouvernement s'est engagé à réaliser un certain nombre de résultats dans le cadre de la révision du DSRP et son alignement à l'atteinte des OMD. Dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), les objectifs sectoriels de la santé sont déclinés au nombre de trois (3) : (i) réduire la mortalité maternelle, (ii) réduire la mortalité infanto juvénile et (iii) maîtriser la fécondité. Pour atteindre ces objectifs, l'accent sur l'augmentation de l'offre d'infrastructures, la résorption du déficit en personnel, les activités de prévention médicale, le renforcement des capacités et des services, notamment dans les régions éloignées de Dakar et l'amélioration du plateau technique.

Les stratégies mises en œuvre sont orientées vers les interventions ayant un impact sur la réduction de la pauvreté et à même de contribuer efficacement à l'atteinte des OMD. Ainsi, les principaux axes suivants ont été identifiés: (i) la prévention médicale, (ii) la santé de la reproduction, (iii) la lutte contre les maladies, (iv) la lutte contre le VIH/SIDA, (v) la nutrition et (vi) l'appui institutionnel.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de programmes et de réformes ont été engagés par le Gouvernement avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

La prévention médicale constitue une priorité pour le gouvernement. Trois composantes constituent ce programme : (i) la vaccination, (ii) l'hygiène individuelle et collective et (iii) la communication pour le changement de comportement (CCC).

En matière d'**hydraulique urbaine et d'assainissement**, l'objectif majeur de la politique du Gouvernement reste la garantie de l'accès à l'eau potable et l'assainissement pour toutes les populations conformément aux préoccupations de la communauté internationale pour l'atteinte des OMD.

A cet égard, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un certain nombre d'actions et de mesures d'accompagnement. Les actions et mesures envisagées sont principalement axées sur : (a) le renforcement des capacités des acteurs des services de l'État, des consommateurs (changer positivement les attitudes et comportements des populations), des collectivités locales et du secteur privé et ; (b) l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel. La stratégie retenue sera centrée sur : (i) la mise en place des réformes de deuxième génération à travers la loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement ; (ii) l'actualisation des instruments contractuels État-ONAS ; (iii) la préparation d'un code de l'assainissement et l'intégration de la problématique eaux pluviales dans la stratégie ; (iv) l'optimisation des techniques et le renforcement des infrastructures et ; (v) l'amélioration progressive de l'équilibre financier de l'ONAS.

Sur le plan **de la culture**, le Gouvernement s'est engagé, conformément à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle (UNESCO), à : (i) protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ; (ii) poursuivre la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et ; (iii) mettre en place un environnement juridique et économique favorable au développement et à la création d'entreprises culturelles. Les objectifs visés devraient être intégrés dans le Programme National de Développement de la Culture (PNDC) en cours de formulation. Ainsi, la stratégie adoptée par le Gouvernement consiste à : (i) la mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable ; (ii) la définition d'un statut des professionnels du secteur ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère en charge de la Culture ; (iv) l'appui aux institutions de développement culturel et notamment le 7^{ème} art ; (v) l'appui à la création de mutuelles ; (vi) l'implication des privés dans la promotion culturelle, notamment les femmes ; (vii) la prévention et la lutte contre la piraterie ; (viii) la protection du savoir traditionnel et des expressions folkloriques et ; (ix) l'amélioration de l'accès aux ressources génétiques et le partage des bénéfices.

Aussi, le Gouvernement s'attèlera à mettre en œuvre les Grands projets culturels du Chef de l'Etat, à savoir : (i) le Musée des civilisations noires ; (ii) le Monument de la renaissance africaine ; (iii) une Ecole nationale des arts qui sera une institution pédagogique répondant aux normes internationales ; (iv) la construction d'un Deuxième Grand théâtre et ; (v) l'organisation de la Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée, une attention particulière est accordée aux produits culturels.

Pour ce qui est du **sport**, son impact socioéconomique fonde la politique du Gouvernement. C'est ainsi que la lettre de politique sectorielle du secteur vise : (i) la création de richesses exceptionnelles à partir d'un programme d'infrastructures de qualité favorisant le spectacle et la publicité, (ii) la création d'emplois sportifs et péri-sportifs, (iii) la rationalisation de la gestion matérielle et financière des structures d'encadrement du sport, (iv) le renforcement de la décentralisation qui est effective avec les ligues, les comités, les districts et associations sportives dans les régions, les départements et les communautés et communes rurales. Pour ce

faire, la stratégie mise en œuvre par le Gouvernement consiste à : (i) harmoniser et rendre efficaces les interventions des acteurs ; (ii) créer et mettre en œuvre un environnement juridique et institutionnel ; (iii) renforcer la participation du pays aux compétitions internationales et promouvoir la modernisation du sport de base et d'élite et la culture de l'excellence par l'amélioration des installations sportives ; (iv) développer les ressources humaines par le renforcement des capacités ; (v) promouvoir des sources novatrices de financement ; (vi) accroître la praticabilité des activités physiques et sportives chez les groupes vulnérables à travers le développement d'infrastructures sportives de soutien adaptées aux zones rurales ainsi qu'aux handicapés et ; (vii) développer des systèmes Sports-Etudes à travers l'implantation des filières qualifiantes au niveau des structures scolaires et universitaires.

En matière d'**Urbanisme et d'Habitat**, le Gouvernement a entrepris un important programme de construction d'immeubles à usage administratif et des politiques d'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural et de promotion de l'habitat social. Ainsi, les objectifs prioritaires ci-après seront poursuivis : (i) assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et appropriées et ; (ii) étendre la réhabilitation foncière au profit des quartiers concernés par les inondations. À cet effet, les programmes du Gouvernement en vue, notamment, d'éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires et dans les zones inondables, seront poursuivis. Les différentes lignes d'action concernent : (i) l'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres périurbains et urbains ; (ii) la mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables singulièrement dans le contexte de finalisation du plan Jaxaay et (iii) l'adoption et l'application du nouveau Code de la construction.

Le Gouvernement accorde à la **Sécurité des biens et des personnes** une priorité absolue. A cet égard, les services de sécurité seront dotés d'un meilleur équipement, couvriront tout le territoire national et leurs conditions de travail seront améliorées. Afin de développer la police de proximité, le Gouvernement s'attellera à l'implantation et à la multiplication des postes de police en fonction de la mobilité et de la concentration des populations. La politique de renforcement des capacités et de dotation des policiers en moyens logistiques adaptés sera poursuivie. Par ailleurs, le dispositif de protection civile sera amélioré par le développement d'une politique de prévention et le renforcement des capacités de gestion des catastrophes et accidents ainsi que l'intensification des mesures de prévention et de sensibilisation sur les méfaits de la drogue.

S'agissant de l'**emploi**, facteur déterminant dans la réduction de la pauvreté, la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), se fixe comme objectif global la réalisation à long terme du plein emploi et, à court et moyen termes, la réduction du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion. Les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) une meilleure gestion et l'employabilité de la main d'œuvre ; (ii) le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi ; (iii) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain ; (iv) la promotion des activités à Haute Intensité de Main d'Oeuvre ; (v)

l'amélioration de la situation économique et sociale des personnes en situation difficile sur le marché de l'emploi ; (vi) l'amélioration de la santé et des conditions de vie des travailleurs.

Pour atteindre les objectifs fixés, les autorités ont pris des mesures volontaristes de lutte contre le chômage et de mise en place de systèmes de protection sociale. Il s'agit entre autres du Fonds national de Promotion de la Jeunesse, de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes, de l'Agence de Promotion des Investissements, de l'Agence de Développement des PME, du Fonds de Promotion de l'Entreprenariat féminin, du Fonds national d'Action pour l'Emploi, de la Convention nationale Etat-Employeur et de la stratégie de protection sociale. Un plan d'action pour une réforme de la fonction publique, concernant notamment une politique de rémunération axée sur la performance, est en cours d'élaboration et devrait être finalisé avant la fin de l'année 2008. Aussi, un arrêté précisant les conditions d'application du contrat à durée déterminée (CDD), identifiera les secteurs dans lesquels où il pourra faire l'objet de plusieurs renouvellements.

En matière **de protection sociale**, les programmes et projets retenus portent principalement sur : (i) l'amélioration des conditions de vie des population à travers la réalisation d'infrastructures sociales de base et ; (ii) le renforcement des capacités, de la protection des droits de la femme et des enfants et la lutte contre la traite et le travail abusif des enfants, la mendicité et les violences faites aux femmes. Il a été également évoqué les projets de réhabilitation de villages de reclassement (pour les personnes guéries de la lèpre) et des projets en faveur des aînés (le plan Sésame par exemple), des handicapés et des toxicomanes. Pour atteindre les objectifs fixés dans ce domaine, les programmes et projets mis en œuvre par le Gouvernement portent principalement sur le renforcement des capacités des femmes (notamment en management), la mise en place de petites et moyennes entreprises et la promotion des microcrédits. En perspective, un Plan d'Action National contre la traite des enfants et d'un Code de l'enfant ainsi qu'une loi d'orientation sociale pour l'amélioration du cadre juridique sont en cours d'élaboration.

Pour les stratégies mises en œuvre pour atteindre ces objectifs, on peut noter principalement l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle, la mise en place d'un dispositif et d'un mécanisme de suivi rapproché de la pauvreté, notamment, l'élaboration d'une cartographie de la pauvreté et d'un système d'informations avec une base de données. Aussi, l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'Equité et le Genre (SNEG), les réformes fiscale et foncière pour la prise en compte du genre ainsi que l'éligibilité du département dans le CDMST.

Concernant les réformes clés, sur le **plan budgétaire**, le Gouvernement a entrepris une stratégie d'évaluation des performances en matière de gestion des finances publiques (PEFA) par la mise en œuvre d'une politique cohérente de recettes et de dépenses publiques et de planification budgétaire pluriannuelle. Les actions prioritaires sur lesquelles le gouvernement compte mettre l'accent portent sur l'amélioration : (i)

des performances de l'administration fiscale et des procédures d'exécution budgétaire, (ii) de l'exhaustivité et la transparence budgétaire, (iii) de la prévisibilité et du contrôle de l'exécution budgétaire, (iv) de la comptabilité, de l'enregistrement de l'information et de la production des rapports financiers (comptes de gestion et projets de lois de règlement), et enfin (v) de la surveillance et de la vérification externes pour améliorer sensiblement les niveaux de qualité des indicateurs de mesure des performances.

L'objectif visé est de donner une bonne visibilité sur les allocations budgétaires en vue d'améliorer la prise en compte de l'efficacité de la dépense publique. C'est dans ce cadre que l'implantation du CDMT dans le processus de préparation du budget de l'Etat se poursuit avec une introduction graduelle du système de gestion axé sur les résultats dans le dispositif de préparation des budgets sectoriels et des programmes de dépenses pluriannuels (CDSMT).

Pour améliorer les performances de l'administration fiscale, les stratégies mises en œuvre par le Gouvernement s'articulent principalement autour de : (i) l'installation du logiciel SIGTAS (Système Intégré de Gestion des Taxes), permettant de rendre opérationnelle l'interconnexion entre DGCPT, la DGID et la DGD et ; (ii) la mise en œuvre du *Projet du Contrat de Performance* de la DGID (pour la période 2008-2011 dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement de l'administration fiscale (PSDAF)) et du *Projet de Modernisation des Domaines et du Cadastre (PAMOCA)*. S'agissant de l'amélioration des procédures d'exécution budgétaire, les mesures prises concernent : (i) la déconcentration de l'ordonnancement par la mise en place d'ordonnateurs délégués et de Contrôleurs des Opérations Financières (COF) dans certains ministères, (ii) la décentralisation du BCI ; (iii) la modernisation du système d'information et de gestion de la comptabilité publique par programme une implantation du progiciel ASTER au niveau des postes comptables de la DGCP et ; (iv) la simplification du circuit administratif de la dépense publique et la remédiation au manque d'exhaustivité des états d'exécution budgétaire par le déploiement du logiciel SIGFIP au niveau central (ministères) et dans les régions. Cette volonté du Gouvernement a été réaffirmée dans la circulaire relative à la préparation de la loi de finances pour l'année 2009.

Pour améliorer la **transparence budgétaire**, le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre de son nouveau Programme Economique et Financier appuyé par le FMI (ISPE), à mettre en œuvre un certain nombre de mesures. Les objectifs visés devraient lui permettre de résorber les délais règlementaires de production des comptes de gestion et d'améliorer la gouvernance des finances publiques.

Dans le cadre de l'amélioration du cadre légal et opérationnel des marchés publics, le Gouvernement attache une attention particulière à l'application du nouveau code des marchés publics et du nouveau code des obligations de l'administration, adoptés en 2007. La mise en place de l'ARMP et de la DCMP devrait contribuer à l'application de ces deux codes établissant une autorité de régulation indépendante, avec la

participation du secteur privé, chargée de veiller à l'application des textes et de traiter les réclamations des soumissionnaires.

En ce qui concerne spécifiquement **la justice**, le Programme sectoriel Justice vise à créer les conditions d'une justice plus efficace et plus proche des citoyens. C'est ainsi que le Gouvernement s'est engagé, à renforcer les moyens matériels et financiers et humains de la justice à travers notamment le recrutement de 50 nouveaux juges et 50 greffiers et la formation de trois (3) nouveaux magistrats de la chambre des criés en matières économique et financière. L'instauration d'un guichet unique au niveau du tribunal et la création de chambres spécialisées en matière commerciale, financière et bancaire afin de simplifier et d'accélérer les procédures de réalisation des garanties, contribue également à l'amélioration de la bonne gouvernance économique.

En matière de bonne gouvernance, **l'accès à l'information** constitue un critère fondamental. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur statistique du Sénégal 2008-2010, une stratégie nationale de développement de la statistique du Sénégal a été adoptée. Un Système National d'Information Géographique et Statistique est également en cours d'élaboration par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie.

Dans le cadre de **l'amélioration de la décentralisation et de la gouvernance locale**, le Gouvernement poursuivra les actions et réformes en cours pour, d'une part, améliorer le cadre institutionnel et renforcer les capacités des collectivités locales et, d'autre part, accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières relatives aux collectivités locales en vue d'assurer le financement des infrastructures et des équipements. A cet égard, les actions porteront sur le renforcement de l'harmonisation des appuis techniques et des outils de planification, l'augmentation progressive des transferts financiers de l'État (FECL, FDD, etc.), la poursuite de la décentralisation du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) et de la déconcentration de l'ordonnancement au niveau régional (05 régions en 2008). En vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour financer leurs investissements, d'autres mesures concernant la fiscalité locale sont en cours d'étude. Pour assurer la coordination des interventions en faveur des collectivités locales, le Gouvernement s'appuiera sur le Programme National de Développement Local (PNDL).